

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 22.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 MAI 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif; il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

LA CONFÉRENCE DE L'HON. M. ROYAL

L'hon. M. Royal, qui était de passage à Montréal la semaine dernière, a donné, devant l'Union Catholique, une conférence sur Manitoba et le Nord-Ouest. Il y avait foule. L'orateur et le sujet attiraient à la fois le public. La question de l'avenir de Manitoba est en pleine actualité en ce moment où le Nord-Ouest occupe tant de place dans notre politique, et où l'on travaille tant à diriger l'émigration de ce côté. Et l'on était heureux et curieux en même temps de revoir M. Royal, ancien Montréalais, qui a joué un si grand rôle dans la nouvelle province, qu'il habite depuis sa fondation, et dont il a presque constamment dirigé les destinées depuis qu'elle existe.

M. Royal est un enthousiaste de Manitoba. Il a la foi qui nourrit et soutient le zèle et le dévouement, qui donne le courage de résister aux obstacles et qui empêche même de les apercevoir parfois. Victime lui-même des derniers événements, si propres à éclairer sur la véritable position faite à nos compatriotes du Nord-Ouest, il ne désespère de rien et voit tout en rose. Cette foi robuste est enviable. Ne l'a pas qui veut. C'est un don que reçoivent ceux qui ont à remplir de ces missions de lutte et de combat.

Vu à la froide lumière des faits, cependant, l'exposé brillant que l'hon. M. Royal a présenté à ses auditeurs paraît quelque peu exagéré et fantaisiste. Pour notre part, nous considérons de meilleure politique, pour encourager l'émigration à Manitoba, de ne pas trop farder la vérité. Il nous semble qu'autrement, on ne réussirait qu'à produire un engoûtement passager, dont l'effet serait bientôt détruit par les déceptions qui suivraient.

On ne peut empêcher, présentement, que l'élément français soit réduit à l'impuissance là-bas, avec une Chambre où il compte cinq ou six membres sur vingt-quatre, et un gouvernement où il n'est représenté que par un ministre, qui est M. Girard. On ne saurait contester que les Canadiens-français ne formaient qu'un dixième de la population d'émigrants qui a pénétré dans la province pendant ces dernières années. Et M. Norquay, qui trouve que l'influence de nos compatriotes n'est pas assez diminuée comme cela, voudrait encore introduire dans le corps électoral l'élément mennonite qui leur serait naturellement adverse, puisqu'il est allemand et protestant, et qui augmenterait d'autant la proportion de l'élément anti-français.

Tout cela ne doit pas décourager sans doute ceux qui voudraient émigrer à Manitoba. En tout état de causes, il vaut mieux aller là qu'aux États-Unis, et nous sommes intéressés, comme province, à conserver le plus possible nos positions au Nord-Ouest. Mais il serait inutile de se faire illusion sur ce qui existe. Peut-être aussi l'avenir nous réserve-t-il quelque heureux retour. Nous voulons le croire, sur la parole de M. Royal qui, après tout, connaît mieux que personne le sujet qu'il a traité devant l'Union Catholique à un point de vue trop optimiste selon nous, mais qu'on est libre d'adopter en l'absence de témoignage plus compétent.

A. GÉLINAS.

ÇA ET LÀ

Les deux candidats dans le comté de l'Assomption sont MM. Marion, notaire de Saint-Paul l'Hermite, et M. Gauthier, maire de Saint-Lin. La lutte sera chaude.

Mgr Taschereau, archevêque de Québec, a lancé deux mandements remarquables, l'un pour empêcher les excursions de plaisir le dimanche, et l'autre pour réprimer les désordres suscités par la rivalité des sociétés d'ouvriers.

Les journaux répètent invariablement tous les mois depuis un an que M. Mousseau est sur le point d'être nommé juge, et cependant, il ne l'est jamais, pour la bonne raison qu'il ne le veut pas.

On s'imagine que jamais un avocat ne refuse de monter sur le banc, et qu'il n'y a pas de raison pour que M. Mousseau fasse autrement que les autres. Eh bien! on va finir par se convaincre que M. Mousseau peut vouloir monter quelque part, mais pas sur le banc.

Le *Canadien* a publié, la semaine dernière, plusieurs articles pour démontrer que le gouvernement local doit exposer et aborder franchement la question de notre situation matérielle et qu'il doit, renonçant au système des emprunts, prendre les moyens d'augmenter le revenu de la province de manière à rencontrer les dépenses d'administration et à favoriser sérieusement l'agriculture et la colonisation. Il dit avec raison ce que nous avons répété si souvent, qu'on ne pourra jamais assez faire pour mettre notre population en état de s'établir sur les terres nouvelles.

Les nouveaux journaux pleuvent. Après la *Feuille d'Erable* que nous n'avons pas eu le plaisir de recevoir et lire encore, voici le *Peuple* que deux jeunes gens de talent, MM. Tremblay et Poirier, viennent de fonder. Le *Peuple* est un journal hebdomadaire; il sera libéral, il l'annonce et le prouve en venant au monde; il sera bien fait.

Avant ces naissances nous aurions dû mentionner la résurrection de la *Gazette de Sorel* qui reprend avec vigueur la place importante qu'elle occupe dans la presse canadienne, grâce à l'expérience et à l'indépendance de M. Barthe.

Il règne dans la politique un calme que l'approche même de la session ne parvient pas à troubler. Les amis du gouvernement disent qu'avec les quatre millions qu'il a empruntés en France à d'excellentes conditions, il n'a rien à craindre. Les libéraux répondent qu'un emprunt de quatre millions, augmentant la dette de quatre millions, rend encore plus difficile la tâche d'équilibrer les recettes et les dépenses, et de combler le déficit.

La taxe directe reste toujours comme le seul moyen efficace de faire face à la situation, disent un grand nombre de personnes. On ne connaît pas encore exactement les projets du gouvernement, mais on est porté à croire qu'il remettra à une session la solution des principales difficultés.

On dit que MM. Langelier et Mercier

seraient assez disposés à favoriser une fusion pour de bons motifs et à des conditions parfaitement honorables.

C'est en 1646 que l'on constate à Québec la première célébration de la fête Saint-Jean-Baptiste. Le *Journal des Jésuites* nous en donne quelques détails que nous citerons dans ses propres termes :

Le 23 se fit le feu de la St-Jean sur les huit heures et demi du soir. M. le gouverneur envoya M. Fronquet pour savoir si nous irions. Nous allâmes le trouver le père et moi dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu; M. le gouverneur l'y mit, et lorsqu'il le mettait, je chantai le *Ut queant laxis* et puis l'oraison. Monsieur de St-Sauveur n'y était point. Il faut inviter une autre fois. On tira 5 coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets; nous nous en retournâmes entre 9 et 10 heures.

Le même journal des Jésuites donne la description de plusieurs autres fêtes de la Saint-Jean-Baptiste à Québec et à Trois-Rivières.

Comme l'on voit, la célébration de cette fête n'est pas d'invention moderne; cependant elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, quoique interrompue par intervalles.

M. Gagnon se défend avec énergie dans le *Travailleur*, d'avoir été mû par le dépit dans la position qu'il a prise relativement à la démonstration du 24 juin prochain. Il dit que d'abord il avait cru devoir engager les sociétés canadiennes des États-Unis à se rendre à Québec, mais que la vue de tant de milliers de Canadiens-français émigrant aux États-Unis, l'a engagé à changer d'idée. Il a cru que le spectacle de la prospérité apparente des Canadiens aux États-Unis aurait pour effet d'encourager l'émigration, que dans les circonstances on devait s'occuper surtout du succès de la Convention chargée d'étudier la situation du pays et qu'il était d'opinion que le procédé le plus sage était d'envoyer à cette Convention des délégués intelligents capables d'exposer la situation des Canadiens aux États-Unis.

En 1874, dit M. Gagnon, ce n'était pas la même chose. Depuis deux ans, l'émigration était presque nulle, quand la fête de Montréal eut lieu, mais en 1880, après une avalanche d'émigration comme celle de ce printemps, les conséquences de la procession de trente ou quarante de nos sociétés dans les rues de Québec seraient un véritable appât d'émigration.

Ajoutez à cela que nos gens se répandent dans les campagnes, qu'ils ne disent pas toujours la vérité vraie sur leur position.

En 1874, le dimanche suivant de la Saint-Jean-Baptiste, des Canadiens des États-Unis sont allés entendre la messe, dans leur paroisse natale, avec leurs échupes et leurs balayons. Les vieux parents les obligeaient de paraître ainsi en public. De là des commentaires, sur la facilité avec laquelle on fait de l'argent aux États-Unis; de là le désir d'émigrer, chez les jeunes gens, et les vieux parents les suivent.

L.-O. D.

ÉCHOS

Quelques rumeurs de remaniements ministériels ont circulé pendant la première semaine qui a suivi la session. Il a été bruit un moment que M. Adolphe Caron était assermenté comme membre de la section bas-canadienne du ministère, en remplacement de l'hon. M. Masson. Cette rumeur a valu au galant député de Québec une douzaine de demandes pour la

place de secrétaire. M. Caron fut tenté de répliquer à ces solliciteurs de vouloir bien eux-mêmes le faire nommer ministre d'abord.

Il paraît que ces rumeurs étaient sans fondement. La *Minerve* déclare qu'il n'a pas même été question de remaniement. Il y a tout de même des nominations importantes en vue. Le terme d'office du lieutenant-gouverneur d'Ontario est expiré le 17 mai, et son successeur devra être nommé avant le 1er juillet. Si c'est un ministre, il faudra remplacer le ministre. Il y a aussi quelques places de juges à remplir. Les conjectures vont leur train.

* *

La paix est faite entre M. Norquay et les Mennonites. Ceux-ci consentent à accepter le régime municipal. On va les organiser immédiatement en conséquence. Ces braves gens vont être inscrits sur les listes, et ils prendront part aux prochaines élections politiques. Il sera curieux de les voir voter, si toutefois ils se prévalent des droits qu'on leur impose plutôt qu'on ne les leur accorde. Il pourra arriver dans le cours des événements, que cette population, qui ignore entièrement le pays et qui a une espèce d'horreur pour tout ce qui lui est étranger, tienne à un moment donné les destinées de la province entre ses mains et décide du sort des gouvernements. On ne manquera pas de les *travailler*, au profit de l'un ou de l'autre parti.

Ne serait-il pas à propos de refuser les droits politiques, au moins pour ce qui regarde le pouvoir fédéral, à une classe de gens qui ont posé comme condition de leur entrée au pays qu'ils seraient exempts du service militaire? Que les autorités locales fassent comme elles l'entendent à ce sujet; mais le gouvernement fédéral pourrait, pour sa part, limiter les mennonites au système municipal et rayer leurs noms de ses listes. Puisqu'ils font exception quant au service militaire, ils peuvent bien faire exception quant aux privilèges politiques. Ils ont leurs lois à eux d'ailleurs, et ne reconnaissent pas les nôtres. Il serait étrange, dans ces conditions, qu'on leur permit de prendre part à l'œuvre de notre législation, et si M. Norquay y trouve son affaire, tout le monde n'est pas obligé de penser comme lui à cet égard.

* *

M. Royal a glissé un écho du parlement dans sa conférence à l'Union Catholique. Il a parlé incidemment, mais d'une manière assez accentuée de la question des frontières d'Ontario, qui a causé quelque bruit pendant la session qui vient de finir et qui est destinée à en causer davantage à l'avenir.

M. Royal faisait partie du comité qui avait été chargé par la Chambre d'étudier cette question et qui a soumis son rapport dans les dernières séances, annulant la décision des trois arbitres. Comme l'a fait remarquer l'honorable conférencier de l'Union Catholique, les intérêts de Manitoba, de Québec et de toutes les autres provinces sont ici en conflit avec l'intérêt d'Ontario. Si l'on avait accepté le jugement des arbitres, la province d'Ontario serait agrandie dans des proportions exorbitantes, et l'équilibre de la confédération serait rompu. M. Royal a insisté sur l'importance de ce débat, qui sera repris à la prochaine session.

La province de Manitoba n'avait pas encore été représentée aussi bien, au parlement fédéral, qu'elle l'a été, pendant la dernière session, par M. Royal, toujours sur la brèche, toujours vigilant, et prêt en toutes circonstances à intervenir lorsque les intérêts, non-seulement de son comté, mais de sa province, étaient en jeu. Il était le chef réel et presque le *factotum* de la députation de Manitoba.

* *

La fameuse courbe du chemin de fer du Nord, à Saint-Martin, est en train de disparaître. Le gouvernement a fini par s'entendre avec M. Dagenais, le propriétaire devenu légendaire de la célèbre grange qui a causé tant d'ennui à M. Joly, et qui

va être abattue pour livrer passage à la voie ferrée.

C'était un étrange spectacle que celui de cette courbe, qui avait la forme d'un S, au beau milieu d'une plaine, en plein pays plat. Il est inouï qu'un chemin de fer se soit détourné de la ligne droite dans ces conditions, lorsqu'aucun obstacle naturel ne forçait à le faire, et la vue de ce phénomène devait singulièrement intriguer les voyageurs qui n'étaient pas au fait de l'aventure.

A part le désagrément de choquer le regard et de dévier toutes les règles, la courbe n'a pas entraîné d'inconvénient grave. Les trains, qui la franchissaient à toute vitesse, n'ont pas une seule fois déraillé. C'était merveille, et l'on s'étonnait toujours qu'il n'arrivât pas d'accident.

On a parlé de conserver cet S à côté de la ligne rétablie, à titre de souvenir. Le fait est que l'embranchement de Saint-Martin doit à ce curieux zigzag d'être un chemin de fer unique au monde.

* *

Il y a eu, ces jours derniers, une réunion des évêques à Québec. On croit que c'était au sujet de la question soulevée dans la contestation de Berthier.

Peut-on forcer les témoins, dans ces sortes de procès et dans tout procès en général, à révéler le secret de la confession, lorsqu'il a trait à la cause pendante? Il ne s'agit pas du prêtre témoin, mais du pénitent seulement. Le juge Olivier a rejeté l'affirmative, à Berthier, en se fondant sur le respect que la loi accorde au secret professionnel, en justice, et en assimilant à ce secret celui du confessionnal. Il a décidé qu'on ne pouvait ni ne devait interroger un témoin sur ces matières.

Le principe religieux impliqué est encore plus grave, on le comprend. D'abord, au seul point de vue du droit naturel, serait-il juste d'entendre le pénitent, témoin *ex parte*, lorsque le prêtre resterait lié par ses engagements personnels. Celui-ci se trouverait à la merci du premier ignorant venu, même du parjure, et dans l'impossibilité de rétablir la vérité que le premier aurait dénaturée ou que le second aurait délibérément violée. Ensuite, il y a le droit ecclésiastique, qui défend de traîner les prêtres devant les tribunaux civils, sous peine d'excommunication majeure, et qui interdit aussi aux pénitents de révéler ce qui s'est passé au confessionnal entre eux et le confesseur. On peut s'attendre que ces principes seront réaffirmés à l'occasion du procès de Berthier.

* *

L'emprunt de quatre millions contracté à Paris par le ministère local constitue un événement dont l'extrême importance n'est contestée par personne. C'est la première fois que nous avons accès au marché français, et que les capitaux français s'engagent dans le pays, après une absence de cent-vingt ans. Le fait prête à des considérations nombreuses.

Depuis la conquête, les Canadiens-français ont invariablement reçu peu d'accueil sur le marché anglais, où un nom français devait être associé à un nom anglais pour avoir du crédit. On avait souvent signalé cette injustice, et plusieurs fois on avait exprimé l'idée qu'il fallait s'adresser à la France. Mais on n'avait pas encore tenté la chose, ni pour les entreprises privées ni pour les entreprises publiques. Il est permis de supposer qu'il eût été possible avant aujourd'hui d'attirer ici, pour nos industries, les capitaux français, qui se répandaient si facilement, il y a quelques années, sur les moindres républiques du Centre-Amérique.

Quoiqu'il en soit, la tentative a parfaitement réussi, et c'est une ère nouvelle qui s'ouvre dans l'histoire de nos relations avec la France. C'est un premier pas qui entraînera sans doute des conséquences. On peut espérer d'intéresser la France financière et industrielle à nos entreprises, après ce premier mouvement. Tout le monde se demande comment il se fait qu'on n'ait pas songé plus tôt à frapper à cette porte hospitalière et amie. Désormais, nous serons moins dépendants de

nos amis les courtiers et banquiers anglais.

L'obligeance des banquiers français et les conditions faciles acceptées par eux sont, en outre, un titre de crédit considérables pour la province. Les capitalistes britanniques qui nous prêtent comptent toujours sur l'autorité impériale pour protéger les fonds qu'ils nous concèdent contre des velléités possibles de répudiation de notre part. Il n'en est pas de même des capitalistes français, dont le gouvernement anglais se soucierait peu en cas de banqueroute, et dont l'intervention, sans garantie de ce genre, est par conséquent un indice de confiance marquée.

A. GÉLINAS.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 21 mai 1880.

Les steamers venant d'Europe arrivent chaque jour chargés d'immigrants. Ce mois-ci il en débarquera, dit-on, plus de vingt-cinq mille, et le mois prochain nous en verrons encore davantage.

Ce n'est pas la première fois que le monde assiste à ces grandes migrations humaines. On a vu l'Asie émigrer en Grèce et celle-ci disperser son peuple sur le rivage de la jeune Gaule et des pays latins. N'est-il pas à craindre que l'Europe suive cet exemple un jour, et finisse même par se dépeupler au profit de l'Amérique.

Si ce que nous voyons continue, le siècle prochain les Etats-Unis seront si peuplés que leurs habitants chercheront aussi une terre nouvelle pour y courir en masse.

Le vieux Monde sera nouveau,
Le Nouveau deviendra vieux Monde
Peut-être, qu'un roi du Congo
Dominera la terre et l'onde!

* *

Je me demande pourquoi tant de gens quittent leur patrie pour venir végéter ici de longues années. Il faut y avoir passé pour se figurer combien la vie de l'émigrant est semée d'écueils.

Règle générale, au bout de trois ans il est plus pauvre que lorsqu'il a quitté le sol natal; après dix années de lutttes et de tâtonnements, il commence à vivre de son travail. Quand il a passé vingt ans, soit à New-York, soit dans les autres Etats, il est certain qu'il a dû y faire fortune, à moins toutefois qu'il ne soit ruiné complètement.

Ce qui attire l'étranger aux Etats-Unis ce sont surtout les exagérations de l'un et de l'autre. Qui dit voyageur dit menteur; on veut à toute force raconter des merveilles, et quand on n'en a pas sous la main on en fabrique.

Si l'on consulte un ouvrier de profession qui ait voyagé ici, il répondra invariablement qu'il y gagnait trois dollars par jour.

Une servante vous jurera que le moindre de ses gages était de 10 dollars par mois.

Quand aux artistes, leurs racontars sont encore plus fantaisistes, le mieux est de ne pas les écouter.

La vérité vraie, c'est qu'il y a ici plus d'ouvriers à un dollar qu'à deux; plus de servantes à huit dollars par mois qu'à quinze, et plus d'artistes sans le sou qu'à bien vêtus!

Avez-vous remarqué, chers lecteurs, qu'une foule d'immigrants se figurent rien que parce qu'ils ont touché le sol américain—qu'ils sont doués d'aptitudes supérieures?

C'est ainsi qu'on voit un artisan médiocre se poser en foreman; une bonne d'enfant se donner comme institutrice; un affreux barbouilleur prétendre à la gloire de Raphaël.

Bien souvent on se laisse prendre à ces fanfaronnades, mais ordinairement on ne fait qu'en rire et c'est même ce qu'il y a de plus raisonnable.

* *

Au milieu de tant de prétentions et d'originalités si diverses il se rencontre, cependant, de véritables talents... mé-

connus, et, même, des hommes de génie—fourvoyés.

Ce sont pour la plupart des âmes délités qui sourient avec autant de grâce à la misère qu'à la fortune..... absente. Ils vivent ordinairement d'idéal et d'eau fraîche et quand leur dîner est insuffisant ils le complètent avec leur esprit.

Avant de parler de leur cercle—fondé par eux ces jours derniers—je vais donner quelques détails sur les occupations d'un certain nombre d'entre eux. Ce court aperçu montrera une fois de plus combien la vie de l'émigrant aux Etats-Unis est précaire, ainsi que la malice du hasard.

* *

Cercle des incompris

Telle est le titre de cette phalange héroïque. Il y a réunion tous les samedis pour cette soirée. L'habit noir est de rigueur; celui qui n'en a plus en emprunte un quelque part.

Le président de cercle est un ex-sous-préfet que Freycinet a dégommé.

Cette victime du nouveau régime, est devenu—par suite de revers de fortune—conducteur d'un char, sans doute parce qu'autrefois il dirigeait celui de l'Etat.

Le trésorier de cette même association est un peintre que M. Turquet, ministre des beaux arts en France, a persécuté, de chute en chute il en arrive à se faire percher pour vivre; de là ce quatrain:

Il est peintre et même barbier
Ce qui fait que dans le quartier
On dit, voyez donc Figaro
Comme il se sert bien du pinceau!

Un musicien, appartenant également à la même société, mais qui a perdu sa position au grand Opéra de Paris à cause d'un couac, travaille en ce moment chez Delmonico.

On dit que cet infortuné passe tout son temps à plumer des canards, ce qui lui rappelle ceux de sa clarinette.

Un autre, poète de la dernière école, mais momentanément sans ressources, n'a rien trouvé de mieux pour gagner sa vie que de mettre l'adresse sur des enveloppes à raison de 60 cts le mille; il a choisi cette profession afin d'être toujours homme de lettres.

Enfin, un architecte d'un grand mérite, appartenant aussi au même cénacle, s'est fait dentiste.

Pourquoi dentiste, je vous le demande! L'infortuné prétend que c'est pour travailler toujours dans les palais. Pal mal-hein! pour un architecte!

Il y a des lecteurs qui diront que je ne suis pas sérieux et que tous ces personnages appartiennent à la fantaisie; ah chers amis! si vous connaissiez comme moi les bas fonds de New-York et les ficelles qui font mouvoir tant de grands personnages, vous seriez convaincu qu'ici rien n'est impossible et que, quoique l'on dise, on reste toujours au-dessous de la vérité.

Le pays qui a vu Edison, marchand de journaux, Stewart, l'archimillionnaire, vendre des allumettes, et Grant, le César-sphinx, tanner le cuir, peut encore produire d'autres anomalies. Avant d'être incrédules, songez au vers de Boileau: Le vrai peut, quelquefois, ne pas être vraisemblable.

ANTHONY RALPH.

—Le roi de Siam, qui doit venir en Amérique, en juillet prochain, porte le nom de Chulalou Korn I. Il visitera d'abord les Etats-Unis, mais on croit qu'il viendra en Canada.

Il aura 27 ans au mois de septembre prochain, et a été appelé à succéder à son père à l'âge de 15 ans.

La population de son royaume est à peu près de 11,000,000. Le pays est divisé en 51 provinces dont chacune est dirigée par un phaja ou gouverneur. Le revenu de ce pays s'élève à environ \$15,000,000.

Les indigènes sont imprévoyants à cause de l'état de servage dans lequel les propriétaires du sol tiennent la population. L'agriculture y est peu avancée, et c'est à peine si la terre donne aux populations la nourriture suffisante. Le commerce du pays est en grande partie sous le contrôle des étrangers.



MANŒUVRES MILITAIRES AUX INDES



FUNERAILLES DE FEU M. LE SÉNATEUR BROWN—RASSEMBLEMENT A SA RÉSIDENCE, COIN DES RUES BEVERLEY ET BALDWIN, TORONTO

On se rappelle que, peu de temps après la mort de Crémazie, M. L.-H. Fréchette conçut le projet d'élever un mausolée à la gloire de notre poète national, et invita en conséquence un certain nombre d'écrivains canadiens à lui envoyer l'éloge, en vers ou en prose, de Crémazie. Ces éloges réunis devaient faire un volume, c'est-à-dire le mausolée *aere perennius*.

C'est à cette occasion que la pièce suivante a été écrite.

HOMMAGE À CRÉMAZIE

LA SCÈNE REPRÉSENTE UN CIMETIÈRE

CRÉMAZIE, dans sa bière.

Quel silence profond règne en ces lieux funèbres !
Je n'entends nulle voix, nul être ne m'entend :
Je puis enfin dormir mon sommeil. Ces ténèbres
Sont froides, il est vrai ; moins froides, cepen-
dant, Qu'un chaud baiser d'ami. Les amis... Quatre
Cinq pieds massifs de terre, et la vie, et la mort,
M'en séparent enfin, et, sous ces toiles blanches,
Nul ne réveillera mon cadavre qui dort.

On entend dans le lointain une voix de fausset.

Écoutez !... Ce chant-là sent ma rive natale ;
Je flaire mon pays dans ce lugubre écho.
Si c'étaient des vivants ! je crains leur face pâle,
Comme un hôte à dîner craint l'ombre de Bango.
Qu'entends-je ? D'autres voix à cette voix s'unissent !...
Ils se forment en chœur et s'approchent, je crois...
Grand Dieu ! Dans ce concert certaines voix glapissent
Comme certains amis que j'avais autrefois.

Une procession de poètes défile devant le mort, et, en passant, chaque poète lui dit son couplet.

Comme la brise matinale
Que l'on respire aux champs,
Comme l'haleine virgine
D'une fille à seize ans,
Ta voix suave nous enivre,
Chanteur délicieux,
Et vivre en t'écoutant c'est vivre
Avec toi dans les cieux.

CRÉMAZIE, tristement.

Le ver ! voilà le ver !

SECOND POÈTE.

C'était le deux décembre,
Ce soir-là son chat avait mal dormi.
La lune éclairait les blés couleur d'ambre ;
Il marchait les yeux noyés à demi.
Son chien tristement suivait par derrière,
Et lui le poète aux aigles pareil,
Regardait, le front noyé de lumière,
Se lever l'aurore en gants de soleil.

CRÉMAZIE, s'arrachant les cheveux.

Qu'est-ce cela, grand Dieu ? Quel jargon ! Quel blasphème !
Est-ce pour me punir d'avoir rimé moi-même
Qu'on me rime aujourd'hui ? La rime m'exila...
Maudit soit le rimeur qui le premier rima !

TROISIÈME POÈTE.

Quand Philomèle fait entendre
Sa voix plus douce qu'un soupir,
Les nids se penchent pour l'entendre,
L'écho se tait, et le zéphyr
Fermé son aile pour mourir.

Ainsi ma voix, divin poète,
Quand tu chantes un chant des cieux,
Pour t'écouter reste muette,
Et mon luth est silencieux
Devant ton luth harmonieux.

CRÉMAZIE.

Ce que tu chantes-là le premier de la troupe
Vient, hélas ! de me le chanter.

TROISIÈME POÈTE, aigrement.

Est-ce le même rythme ? Est-ce la même coupe ?
Je n'ai voulu que l'imiter.

LE CHŒUR.

Et c'est toujours ainsi que toujours on insiste
Au pays de mes amours ;
Et le premier qui fait une œuvre de mérite
N'en est pas le maître trois jours.

QUATRIÈME POÈTE, avec fracas,

Je chante Crémazie en quatre chants épiques.

CRÉMAZIE.

Arrête, malheureux !...

QUATRIÈME POÈTE.

Mes vers sont magnifiques :
Je ne te lâche point. Voici le premier chant
De ma Crémaziade.

CRÉMAZIE.

Si j'étais vivant,
Je pourrais comme un autre échapper par la fuite.

QUATRIÈME POÈTE.

Tu m'entendras d'abord et t'enfuiras ensuite.

Au secours ! CRÉMAZIE.

CINQUIÈME POÈTE.—Tenu irréprochable.

J'accours te venger
De ces épiques poètes ;
J'emporte avec moi mes tablettes
Que de vers je viens de charger.
Chez moi je laisse des liasses,
Où j'ai chanté *Puces, Paillasses*,
Et cent autres sujets divers.
Aujourd'hui, c'est toi que je chante :
Puisse une feuille complaisante,
Gratuit, me publier ces vers.

CRÉMAZIE, résigné.

Continuez, vivants, versez votre avalanche :
Au jour du jugement je prendrai ma revanche.

SIXIÈME POÈTE. Voix claire.

Attention ! Je suis celui qui suis.
Dans les journaux c'est de moi que l'on parle.
Humble commis chacun m'appelait *Charle* ;
C'est Israël que je signe depuis
Que j'ai gravi le sommet de la gloire.
Rien de parfait ne sera hors de moi.
La poésie et les arts et l'histoire
Et la chanson me proclamant leur roi,
C'est dans l'éloge où surtout je me vante
D'être sublime et de n'en craindre aucun ;
Car, Dieu merci, quand je chante quelqu'un,
C'est toujours moi que je chante.

UN POÈTE TRAGIQUE, déclamant.

A mon tour maintenant.

CRÉMAZIE.

Grand Dieu ! quel œil hagard !...

POÈTE TRAGIQUE.

Poète, vois ce sang, regarde ce poignard !...

CRÉMAZIE.

Tu veux m'assassiner, brigand !...

POÈTE TRAGIQUE.

Je veux te lire
Ma grande tragédie en cinq actes, en vers.

CRÉMAZIE.

Où fuir ? où me cacher ?

POÈTE TRAGIQUE.

A tort comme à travers
Je fais assassiner mes héros en délire,
Tant qu'au quatrième acte il n'en reste qu'un
Ce héros-là c'est toi. [seul.]

CRÉMAZIE.

Que n'ai-je rendu l'âme
Au premier acte.

LE CHEF.

Il faut laisser dans son linceul
Reposer le poète en paix. Moi je réclame
Le soin de l'endormir avec mes doux sonnets.

POÈTE TRAGIQUE.

Point de sonnets, mon drame.

QUATRIÈME POÈTE.

Et mon poème épique ?

SIXIÈME POÈTE.

Mon ode sur ma femme ?

SECOND POÈTE, un chef.

Au diable le classique.
Je lui lirai les vers *crânes* que tu connais.

LE CHEF, se gonflant.

Silence ! Il faut d'abord lui lire mes sonnets.
Je ferai cent sonnets, Crémazie, à ta gloire ;
Je bâtirai moi seul un temple à ta mémoire
Avec mes doux sonnets.

(S'excitant)

Rien n'est grand ici-bas
En dehors d'un sonnet. Je veux mettre [toire]
De la Nouvelle-France en sonnets. Il n'est pas
Enfant, femme, vieillard, lac, site, promontoire,
Qui n'ait son doux sonnet.

(De plus en plus excité.)

Chaque jour je ferai
Vingt sonnets. Il me faut des sonnets.
(Hors de lui.)

Je mourrai
En rimant un sonnet.

PREMIER POÈTE.

Il a perdu la tête.

PLUSIEURS VOIX.

Il devient fou, hélas ! Emportons-le d'ici.

(Ils s'éloignent emportant le chef qui se débat
comme un possédé.)

CRÉMAZIE, seul.

Pour un mauvais sonnet quel bruit, quelle tem-
pête !
N'importe, ils sont partis : merci, mon Dieu,
[merci.]

Pour copie conforme,

J. GAULT.

DÉMONSTRATION NATIONALE

APERÇU DU PROGRAMME

Voici un aperçu du programme de la fête de la St-Jean-Baptiste, à Québec :

Mercredi soir, le 23 Juin, il y aura un concours de tous les corps de musique.

Le 24 Juin, une messe pontificale sera célébrée par sa grandeur Mgr l'Archevêque Taschereau, sur les hauteurs des Buttes à Neveu, Plaines d'Abraham. La cérémonie commencera à huit heures. Un chœur composé de plusieurs milliers de voix, aidé de 30 à 40 corps de musique, chantera une messe harmonisée spécialement pour cette circonstance solennelle, sous la direction de M. Gustave Gagnon, organiste de la Basilique.

Le sermon, comme nous l'avons déjà annoncé, sera prononcé par Sa Grandeur l'Évêque du diocèse de Sherbrooke, Mgr Antoine Racine.

Immédiatement après la messe, la présentation des adresses aura lieu sur la place même ; une estrade sera érigée à cet effet sur laquelle se trouveront placés les personnalités distinguées à qui la Société Saint-Jean-Baptiste devra présenter ces adresses.

Cette cérémonie terminée, le défilé de la procession commencera de suite, sur un signal donné par un coup de canon. Voici l'ordre qui sera suivi dans ce défilé : 1o. tous les corps du centre ; 2o. tous les corps de l'aile droite ; 3o. tous les corps de l'aile gauche. Chacun de ces corps défilera dans l'ordre du numéro qui lui sera indiqué par le commissaire-ordonnateur.

Voici maintenant l'itinéraire qui sera suivi par la procession : Grande Allée ; rues St-Louis, Du Fort, La Fabrique, St-Jean, porte St-Jean, rues St-Jean, jusqu'à la Pointe, d'Aiguillon, jusqu'à la jonction de la rue St-Georges, côte d'Abraham, St-Valier, à l'est, Du Pont, Des Fossés, à l'est, St-Roch, St-Joseph, St-Ours, St-Valier, à l'ouest, Massue, Albert, Colomb, St-Ours, St-Valier, à l'est, jusqu'à la côte du Palais, les Remparts, la grande Batterie, Dauphine, Du Fort et la Terrasse Frontenac, où une tribune sera érigée pour les orateurs qui adresseront la parole à l'immense concours de peuple présent.

Le soir, grand banquet dans la magnifique bâtisse des pâtimeurs (*Scating Rink*), près la porte St-Louis ; ce vaste édifice pourra contenir de 1,500 à 2,000 convives. Le prix et le menu de ce banquet populaire seront connus sous peu.

Le même soir, il y aura illumination et feux de joie par toute la ville.

Le vendredi matin, il y aura une exposition, au *Drill Shed*, Grande Allée, de tous les chars allégoriques, bannières et insignes, afin de permettre à tout le monde de pouvoir en examiner et apprécier la beauté et le goût artistiques. Des personnes seront chargées de donner toutes les descriptions et toutes les informations désirables. Il y aura aussi grande musique par les fanfares.

Le nombre des chars allégoriques qui devront figurer dans la procession du 24 juin, s'élèvera à plus de 25, et les bannières et drapeaux à plus de 80. Quant aux chars allégoriques, nous pouvons dire ici qu'ils dépasseront de beaucoup tout ce qui aura encore été vu, non seulement sur le continent américain, mais même sur le continent européen. La construction de tous ces chars va nécessiter une dépense, croyons-nous, d'environ 50,000 francs, et nous devons ajouter que les dessins ont été préparés pour la plupart par nos artistes les plus en renom du pays.

Dans l'après-midi, il y aura, à trois heures, grande réception à Spencer Wood, par Son Excellence le lieutenant-gouverneur, qui s'intéresse si vivement au succès de la Convention Nationale et de la grande démonstration du 24 juin prochain. Tous les corps de musique assisteront à cette solennelle réception qui ne pourra manquer de laisser de bien vives impressions dans l'esprit de tous ceux qui se rendront au patriotique appel du lieutenant-gouverneur.

Le soir, il devra y avoir feux d'artifice et plusieurs autres amusements qui seront connus prochainement.

Tel est à peu près l'aperçu de tout ce

qu'il y aura durant les jours de fête de la Saint-Jean-Baptiste. Il va sans dire que tous les travaux de la Convention Nationale ne sont point compris dans ce résumé.

Maintenant, voici quelques informations concernant la réception de nos compatriotes à Québec, le prix de la pension et l'organisation des bureaux de réception.

Il y aura trois bureaux : 1o. à la station du chemin de fer du Nord ; 2o. au chemin de fer du Grand-Tronc ; 3o. à la compagnie des vapeurs du Richelieu. Dans chacun de ces bureaux se trouvera un registre de tous les hôtels, maisons de pension, communautés et édifices publics qui recevront des pensionnaires. Ces derniers pourront faire leur choix d'après un plan de la ville, qui sera préparé à cet effet. Les prix varieront d'une piastre à \$2.50 par jour, selon les accommodements. La moyenne sera de \$1.50 par jour. Il y aura aussi des maisons qui ne donneront que la pension et d'autres que le coucher.

Enfin, des mesures sont prises pour donner le plus de confort possible aux nombreux visiteurs qui se rendront à Québec pour assister à notre belle fête nationale.

Nous ne craignons pas de dire que la ville de Québec sera préparée à recevoir, pour cette circonstance, de 80,000 à 100,000 personnes. Ainsi, chacun peut donc se dire avec assurance qu'il y aura place pour tout le monde.

J. N. DUQUET.

Commissaire-ordonnateur,

S. S.-J.-B. Q.

14 mai 1880.

CONVENTION NATIONALE DE QUÉBEC

Juin 1880

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant le programme des fêtes et des travaux patriotiques qui auront lieu à Québec les 24, 25 et 26 juin prochain. Le programme de la convention, préparé par M. Chouinard, lui fait grandement honneur. Plus nous obtenons de renseignements plus nous admirons l'intelligence, le zèle et le dévouement des organisateurs de la démonstration, plus nous sommes convaincus que ce serait injuste et honteux de ne pas répondre à leur appel et de ne pas apprécier leurs généreux efforts.

Ceux qui savent ce qu'il faut de patience et d'énergie pour organiser une démonstration de cette nature, ne peuvent manquer d'avoir beaucoup d'admiration pour ce qui se fait en ce moment à Québec. Nous espérons qu'on saura rendre à César ce qui appartient à César et qu'on saura récompenser de quelque manière ceux qui, pendant neuf mois, auront consacré leurs veilles et une grande partie de leurs journées au succès de la fête. Qu'on juge par le tableau qui suit du travail que nécessite une telle organisation.

L.-O. D.

PROGRAMME ADOPTÉ

Article I.—Sous le nom de *Convention Nationale* une assemblée, composée comme il est réglé ci-dessous, se réunira à Québec les 25 et 26 juin prochain (1880.)

Article II.—Le but de la *Convention Nationale* est :

1o. D'ajouter à l'éclat, à l'intérêt et à l'utilité de notre fête nationale prochaine ;
2o. De traiter publiquement quelques questions d'une importance vitale pour l'avenir de la race française en Amérique.

Article III.—Seront admis dans la Convention :

1o. Les présidents de toutes les sociétés canadiennes françaises du Canada et des États-Unis invitées à y prendre part ;

2o. Les délégués choisis par les dites sociétés (un seul délégué par société) ;

3o. Les personnes munies d'une carte d'admission.

Article IV.—Les officiers composant le bureau de direction seront : 1o. Président général : l'hon. P. J. O. Chauveau (Mont-Réal), (accepté) ; 2o. vice-présidents : l'hon. J. G. Blanchet, président de la Chambre des Communes du Canada (Lévis), l'hon. juge Routhier, président du Congrès Catholique, M. Mallet, (Canadiens de

Etats-Unis), l'hon. M. Jos. Royal, M.P., (Canadiens de Manitoba et du Nord-Ouest), hon. M. Landry, (Canadiens et Acadiens de l'Est), l'hon. T. J. J. Loranger, président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, Dr F. X. Valade, président de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, M. L. J. Baillargé, C.R., M. J. P. Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec; Secr.-Général: M. H. J. B. Chouinard; Secrét.-Conjoints: MM. H. A. Turcotte, Jules Tessier, Alp. Pouliot, A. Robitaille, J. B. Drouyn.

Article V.—Séances et programme. La Convention tiendra trois séances solennelles dans la salle des Promotions de l'Université Laval, où ne devront parler que les orateurs invités d'avance par ce Comité, et ci-après nommés.

PREMIÈRE SÉANCE

1.—Discours d'inauguration par le président, (accepté.)
2.—Adresse au Souverain Pontife.
3.—Discours par M. le juge Routhier, (accepté) Sujet: Le rôle de la race française en Canada.
4.—Discours par Sujet: Le rôle de la race française aux Etats-Unis.

DEUXIÈME SÉANCE

1.—Discours par M. le juge Loranger, Sujet: Nos institutions et nos lois.
2.—Discours par M. Laurier, (accepté), Sujet: Notre langue.
3.—Discours par M. L. P. Lemay, (accepté), Sujet: La littérature canadienne, sa mission.

TROISIÈME SÉANCE

1.—Discours par M. Jos. Tassé, Sujet: L'émigration—Ses causes, ses résultats—moyens de l'arrêter ou de la diriger.
2.—Discours par M. S. Lesage, (accepté) Sujet: L'agriculture et la colonisation.
3.—Discours par M. J. C. Taché, Sujet: L'industrie canadienne.

Article VI.—En dehors des séances solennelles de la Convention Nationale se tiendront des Commissions qui prendront en considération des sujets proposés par le comité d'organisation, ou par les membres des Commissions, et sur lesquels elles feront des travaux qui seront rapportés à la Convention.

Article VII.—Ces Commissions seront composées et organisées conformément au règlement suivant:

10. Le Comité d'organisation de la Convention invitera un certain nombre de membres à faire partie de chaque commission, en les informant des matières sur lesquelles cette Commission devra délibérer et faire rapport à la Convention.

20. Pour plus d'expédition dans les délibérations des Commissions le comité nommera un rapporteur qui devra faire d'avance un travail qu'il soumettra à la Commission.

30. Les personnes invitées à faire partie d'une Commission feront, à leur première réunion, le choix du président et des autres officiers.

40. La commission ainsi constituée pourra admettre d'autres membres, délibérer et faire rapport sur d'autres matières que celles soumises par le comité.

50. Jusqu'à la réunion des Commissions, le nombre des membres pourra être augmenté ad libitum par le Comité, et les invités seront priés de faire connaître au Comité les noms des personnes qu'ils croiront compétentes à faire partie de chaque Commission.

60. A chaque invité des Commissions, seront expédiées une liste des membres de la Commission dont il fera partie, et une copie du présent règlement.

70. Les rapports de chaque Commission devront se terminer par des résolutions pratiques adoptées par la Commission.

PREMIÈRE COMMISSION.

Rapport à faire après délibération: 10. Sur la nécessité de la part des Canadiens-français de revendiquer incessamment leur part légitime d'influence et de patronage dans la distribution des travaux, des emplois et des deniers publics.

20. Sur la possibilité et l'opportunité de la formation d'une Ligue franco-canadienne de toute l'Amérique du Nord. Comment une telle association pourrait

être créée, fonctionner et se perpétuer. Etc., etc., etc.

M. ISIDORE BELLEAU, Rapporteur.

Membres: M. Jos. Perrault, Hon. M. F. Langelier, M.P.P., M. Israël Tarte, M. P.P., M. Paschal Poirier, l'hon. L. O. Loranger, M. Jos. Tassé, M.P., M. E. Gérin, M. J. P. Rhéaume, l'hon. M. Jos. Royal, M.P., M. Mathieu, M.P.P., M. A. P. Caron, l'hon. M. Mercier, l'hon. A. Chauveau, M. I. Belleau.

DEUXIÈME COMMISSION.

Rapport après délibération: Sur la situation de l'industrie et du commerce—sur les moyens de les développer, et spécialement sur la fondation d'écoles industrielles. Etc., etc., etc.

Hon. L. BEAUBIEN, M.P.P., Rapporteur.

Membres: MM. T. LeDroit, E. Beaudet, M.P.P., M. Boivin, G. Bresse, J. C. Taché, P. V. Valin, M.P., L. O. David, Ed. Barnard, M. LeSage, L. Bilodeau, C. Bertrand, M. Méthot, l'hon. M. Joly.

TROISIÈME COMMISSION.

Rapport après délibération: 10. Sur la colonisation, les mesures propres à l'activer, et la direction à lui donner.

20. Sur l'opportunité de former une grande société de colonisation. Etc., etc.

M. J. O. FONTAINE, Rapporteur.

Membres: Rév. M. Labelle, l'hon. M. Rémillard, MM. Fontaine, J. C. Taché, O. Gauthier, E. Dumais, M. St. Hilaire, L. P. Toussignant, Dr P. Fortin, E. Gérin, E. Beaudet, M.P.P., E. Taché, S. LeSage, H. Dumais, S. Drapeau, M. Chicoine, J. E. Bédard, M. Désaulniers, Dr LaRue (Port-neuf), L. O. David.

QUATRIÈME COMMISSION.

Rapport après délibération: Sur l'agriculture, l'état actuel de notre population agricole, et les maux qui naissent du luxe, du défaut d'économie, et de l'intempérance. Etc., etc., etc.

M. B. BENOIT, M.P., Rapporteur.

Membres: L'hon. M. Joly, M.P.P., l'hon. M. Beaubien, M.P.P., MM. Landry, M.P., Ed. Barnard, M. Casavant (St-Dominique), S. LeSage, M. Gauvreau (Isle-Verte), E. J. DeBlois, M. Marsan (Assomption), L. Bilodeau, M. Masson, J. E. Pouliot, M. St-Cyr, M.P., M. Schmouth, Dr H. LaRue, M. Dupuis, M.P.P.

CINQUIÈME COMMISSION.

Rapport après délibération: Sur l'état actuel des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts en Canada, et sur les moyens de les faire progresser.

{ M. N. BOURASSA, (arts),
M. B. SULTE, (lettres).
Dr A. VALLÉE, (sciences).
Rapporteurs.

Membres: L'hon. M. H. T. Taschereau, l'hon. M. Marchand, l'hon. M. Fabre, l'hon. M. Ouimet, MM. le juge Routhier, B. Sulte, T. P. Bédard, Nap. Legendre, O. Dunn, L. J. C. LaFrance, J. LeMoine, A. Buies, Nap. Bourassa, C. Lavallée, E. Gagnon, Chs. Baillargé, M. St-Cyr, M. Bédard, N. P., Dr Crevier, Faucher de St. Maurice, M. Tardivel, L. H. Fréchette, J. A. Poisson, Dr H. LaRue, Eug. Hamel, L. O. David, L. P. Lemay, Jos. Marmette, Dr N. Dionne, O. Peltier, A. N. Montpetit.

SIXIÈME COMMISSION.

Rapport après délibération: Sur la situation des Canadiens aux Etats-Unis et sur la possibilité de les repatrier, et sur celle des Canadiens de Manitoba et au Nord-Ouest.

{ L'hon. M. ROYAL,
Rapporteur.

Membres: L'hon. M. Royal, l'hon. M. Garneau, Rév. P. Lacombe, MM. le Major Mallet, F. Houde, M.P.P., J. Pothier, Jos. Tassé, M. Lalime.

SEPTIÈME COMMISSION.

Rapport après délibération: Sur la situation des Acadiens dans la Confédération.

M. PASCHAL POIRIER, Rapporteur.

Membres: L'hon. P. Landry, Rév. M. Richard, Rév. M. Bourgeois, Collège de St-Jos. Memramcook, M. Paschal Poirier, M. Robidoux, Shédiac, M. O. Turgeon.

PROGRAMME DE LA CONVENTION

La Convention devra s'occuper: 10. Des intérêts religieux; 20. Des intérêts politiques et sociaux; 30. Des intérêts intellectuels; Des intérêts matériels.

ORDRE DES SÉANCES ET DES MATIÈRES.—PREMIÈRE SÉANCE.

Discours d'inauguration par le président.

Ordre du jour: Des moyens à prendre pour promouvoir les intérêts religieux de notre race:

10. Affirmation solennelle de l'attachement inébranlable des Canadiens-français à la foi catholique;

20. Reconnaissance publique des principes religieux catholiques comme base de notre vie nationale, comme élément national, comme élément principal de conservation et développement;

30. Conserver l'union entre le peuple et le clergé;

40. Adresse au Souverain Pontife;

50. Adresse aux évêques, ou mémoire à leur être présenté;

60. Création et développement des œuvres catholiques dans tous les centres ou groupes canadiens-français.

Cette partie sera traitée dans le Congrès catholique, en conséquence, la Convention ne croit pas devoir s'en occuper.

DEUXIÈME SÉANCE.

Intérêts politiques et sociaux.

"Nos droits et nos devoirs comme Canadiens-français et catholiques."

I. Nos droits: Discours par

Résolutions.—10. Nos droits comme premier occupants du sol, par droit de découverte, d'exploration, de colonisation;

20. Les droits qui nous sont reconnus et garantis par les capitulations de Québec, Montréal, etc., et par le traité de 1763;

30. Les droits que nous avons acquis en devenant sujets anglais, et par là même en obtenant le libre usage et exercice des franchises de la constitution anglaise;

40. Les droits que nous avons conquis à force de travail, de lutte et de persévérance, le système représentatif, le gouvernement responsable, la liberté bien entendue des cultes, de la presse, de l'enseignement, du commerce avec les pays étrangers, etc., les franchises municipales, etc.;

50. Notre langue, nos institutions et nos lois;

60. Perpétuer par des monuments, par des inscriptions, la mémoire de nos grands hommes et des faits glorieux de notre histoire.

II.—Nos devoirs.

Discours par

Résolutions.—10. Fidélité au drapeau de la patrie qui nous a vu naître, ou de celle que nous avons adoptée;

20. Respect de l'autorité;

30. Lutter énergiquement contre toute assimilation, contre toute absorption qui mettrait en péril notre caractère national de français et de catholiques;

40. Revendication incessante, énergique de notre part légitime d'influence et de patronage dans la distribution des travaux et des deniers publics et des emplois;

50. Respect des droits d'autrui sans jamais permettre que l'on sacrifie les nôtres, dans nos rapports avec nos concitoyens d'origine ou de croyance différentes des nôtres;

60. Situation des Canadiens des autres provinces et des Etats-Unis;

70. Situation des Acadiens;

80. Situation des Canadiens du Nord-Ouest;

90. Des moyens à prendre pour affirmer, conserver et étendre notre influence;

100. Fondation d'une ligue franco-canadienne.

Projets divers: Mgr Lafleche; M. Jos. Perrault.

TROISIÈME SÉANCE.

III.—Nos intérêts intellectuels.

Discours: Education domestique.

Système d'éducation.

Enseignement des lettres.

" des sciences.

" des beaux-arts.

Améliorer le système d'éducation.

" la position de l'instituteur.

Moyens pratiques.—Fonder des écoles générales, polytechniques, d'arts et métiers, de mines, de chemin de fer, etc.

Fondation d'écoles françaises partout.

Fondation de Sociétés canadiennes-françaises pour l'étude de l'histoire, de la littérature, des sciences, des beaux-arts, choisissant chacune une spécialité.

Fondation de journaux, revues, etc. Etablissement de concours littéraires, de prix de bourses, etc. Publications littéraires à bon marché, etc.

Résolutions.—Que la langue soit parlée, dans la famille, dans les écoles, les églises, etc., dans la vie publique, dans les tribunaux. Appel à tous, sur ce point, surtout à nos hommes publics, au clergé, etc., etc.

Mémoire à être préparé pour faire valoir les avantages de la fondation d'une académie nationale chargée d'étudier la langue française, etc.

Mémoire sur l'importance de nos archives françaises sur les moyens à prendre pour les conserver, les publier, etc., etc.

Les travaux de cette séance sur les intérêts intellectuels pourraient être élaborés dans deux commissions:

10. Commission de l'instruction publique;

20. Commission d'étude des questions littéraires, des sciences et des beaux-arts.

QUATRIÈME SÉANCE.

IV.—Nos intérêts matériels.

Discours:

Notre état social. Progrès à réaliser.

Dangers à éviter.

De l'épargne.

Du luxe.

De l'éducation domestique.

Du choix des carrières.

De l'encombrement des professions.

Les travaux de cette séance pourraient être préparés dans plusieurs commissions:

10. Commission d'agriculture et de colonisation. Cette commission pourrait faire:

Un travail officiel sur la colonisation, son histoire, ses systèmes, son état actuel, les terrains qui y sont le plus propres maintenant et pour l'avenir, tant dans Québec que dans Ontario, le Manitoba, l'Ouest canadien et américain.

Un travail officiel sur les travaux publics en voie d'exécution dans la Puisseance.

Demander aux gouvernements locaux de Québec et de Manitoba, la publication d'une brochure de propagande en français;

Demander à nos Canadiens des Etats-Unis des mémoires sur les pays de colonisation des Etats-Unis, le tout en vue de fournir des renseignements exacts.

20. Commission du commerce et de l'industrie.

Mettre la langue française et la comptabilité française en honneur dans le commerce.

Encourager les études spéciales au commerce.

Créer des collèges et des écoles, des cercles, des associations propres au commerce partout où il y en a besoin.

Obtenir des Etats-Unis et du Canada, des statistiques et des renseignements sur les différentes branches d'industries dans lesquelles nos compatriotes sont surtout employés, sur les ouvriers habiles, etc.

Industrie.

Création de petites industries et de fabrication à domicile, chez nos cultivateurs, pour les occuper pendant les morte-saisons et pendant l'hiver.

Des travaux publics que les Canadiens-français ont intérêt à faire exécuter.

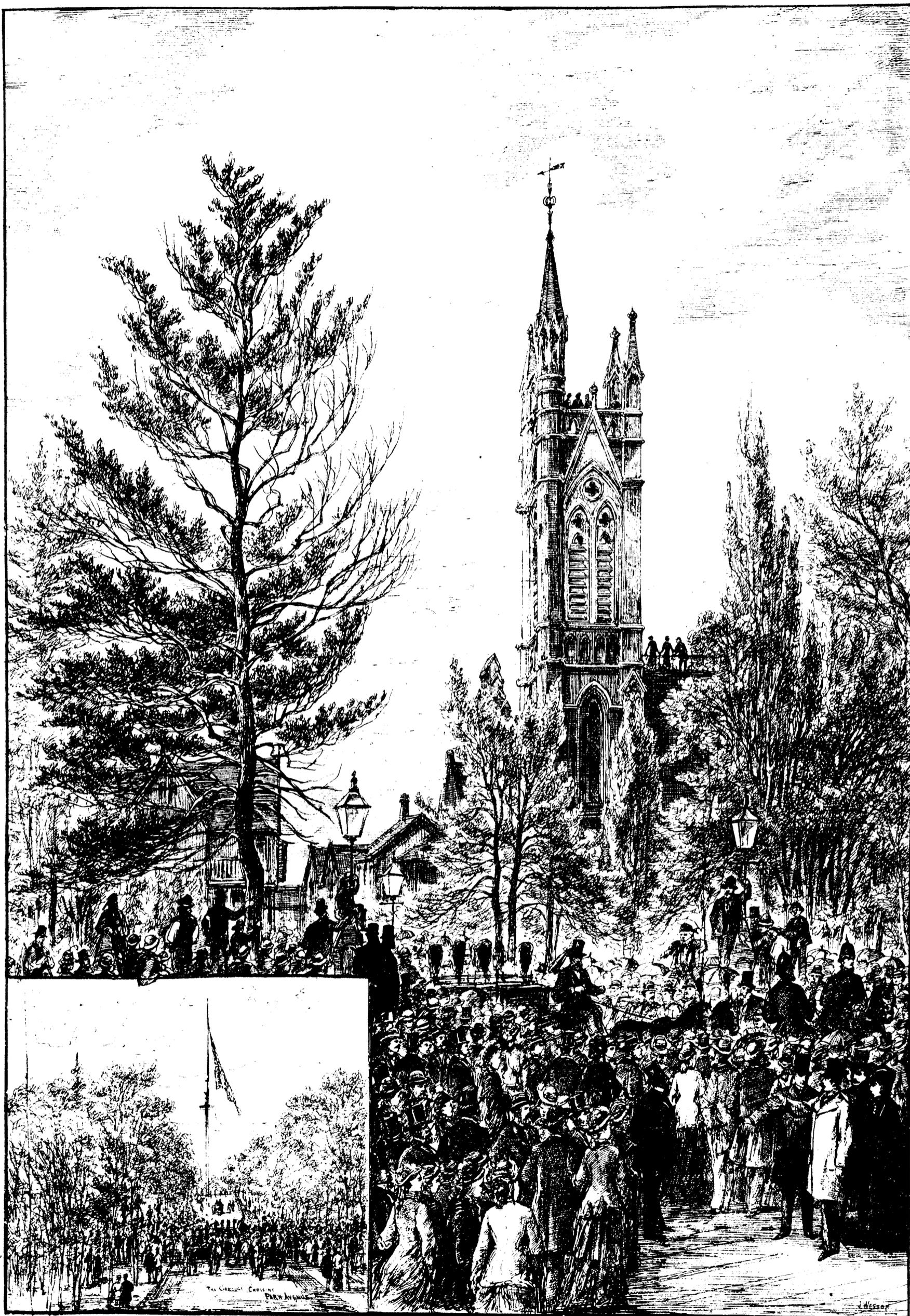
Dans une soirée musicale, une dame s'approche du piano.

—Pourquoi donc est-elle si décollée? demande un monsieur à son voisin.

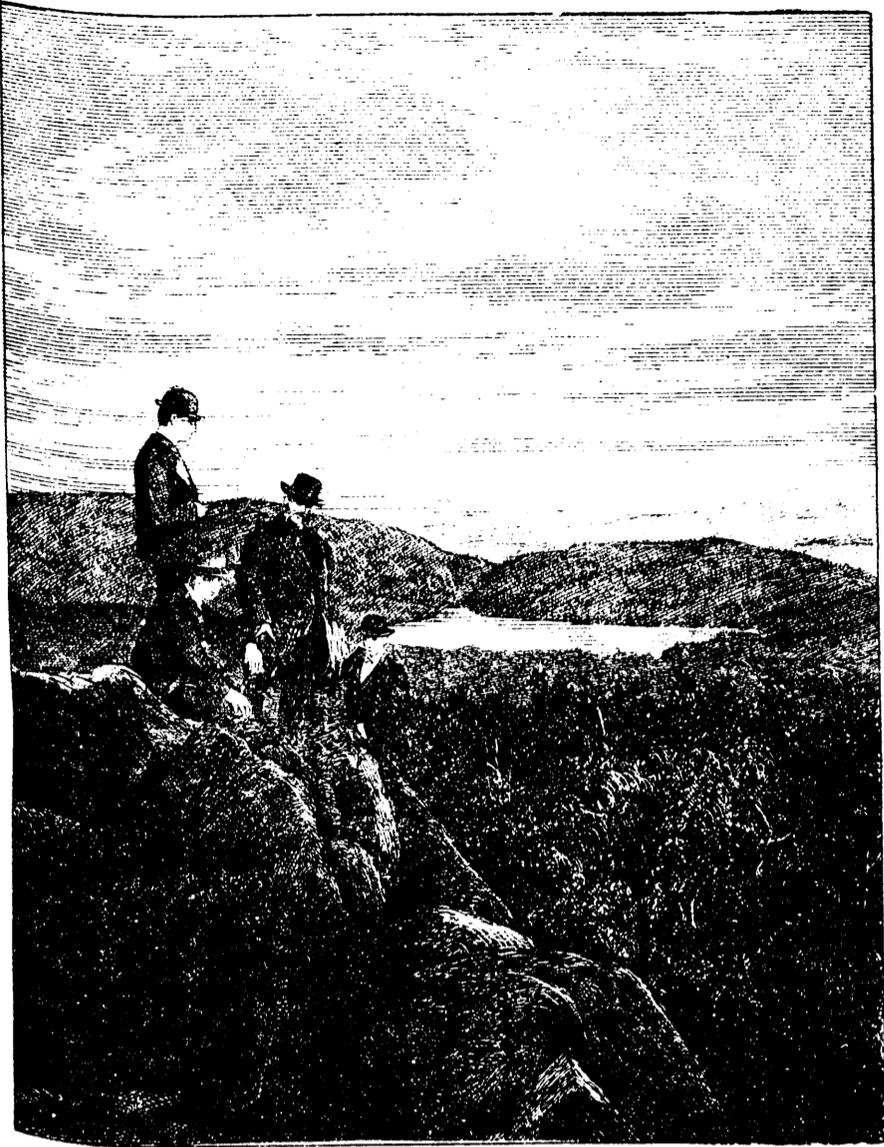
—Parce qu'elle va chanter.

—Ce n'est pas une raison.

—Pardon. Cette dame ne chante qu'à gorge déployée.



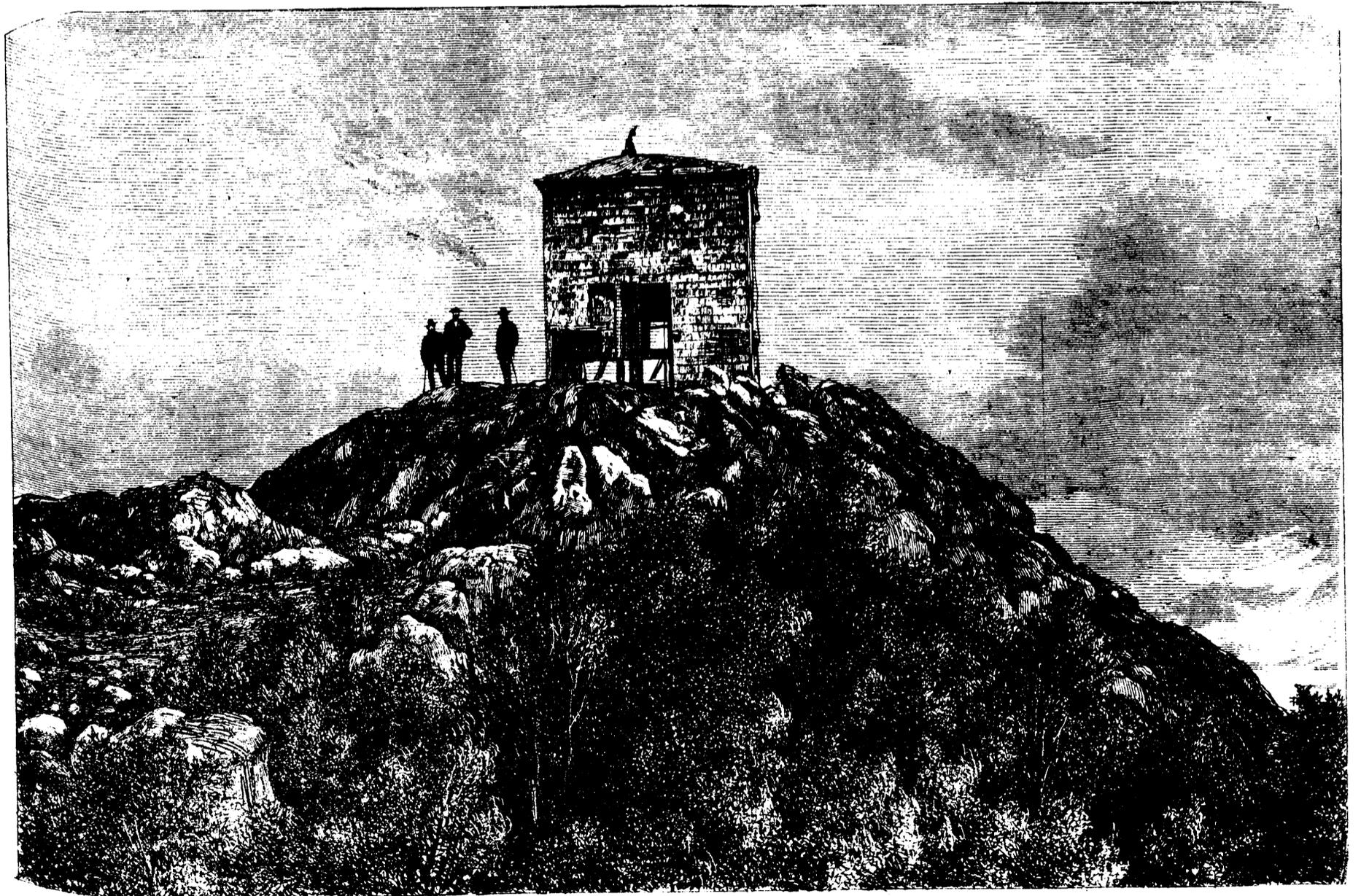
FUNÉRAILLES DE FEU M. LE SÉNATEUR BROWN—LE CONVOI FUNÉBRE MONTANT LA RUE ELM, ET TRAVERSANT L'AVENUE DU PARC



LE LAC



LA VALLÉE DU RICHELIEU



LA VIEILLE CHAPELLE SUR LE SOMMET
MONTAGNE DE BELCÈIL
D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE PAR J. G. PARKS

FOLLE ?...

XIV

Le jour naissant rayait de longues lignes blanches les corridors déserts. La ferme, qui s'éveillait avec l'aube, envoyait au château mnet son premier murmure rustique, beuglements d'animaux de labour, aboiements de chiens, chants du coq, roucoulements de pigeons.

Ces bruits divers couvrirent celui d'une voiture qui s'arrêtait au perron. En toute autre circonstance, Eugène l'eût épia profondément, cette voiture, qui, de la gare, amenait peut-être enfin madame de Brix.

En cette heure fiévreuse, il n'y songea même pas. La porte de madame Heurtebot était grande ouverte. Cela s'expliquait naturellement par le désordre de cette nuit funèbre où personne ne s'était couché. Au fond, s'ouvrait également l'appartement de Marie. Debout sur le seuil, Eugène le parcourut d'un regard interrogateur : il y a des intérieurs qui sont une révélation.

C'était une chambre vaste, froide et sévère. Un lit immense, à rideaux d'antique soit brune, en occupait un côté. Un Christ d'ivoire jauni, d'une expression désolée, penchait au chevet sa tête expirante.

Entre les rideaux, une copie de Velasquez montrait le visage convulsif d'un martyr, horrible à contempler, malgré l'aurole lumineuse de son front sanglant.

Le jeune homme, par une vision rapide, se représenta la jeune malade perdue sous les courtines traînantes, étouffée sous le lourd baldaquin, fixant, dans la pénombre, ses yeux effarés sur le lugubre martyr espagnol.

Il ne put se défendre de penser qu'il fallait à ce chevet hanté par la folie une Vierge souriante un enfant Jésus blond et bénissant... des fleurs... des rayons partout.

Il n'y avait là, ni fleurs, ni rayons.

La même épaisse soie brune étendait ses longs plis devant les fenêtres. Sur la cheminée, très-haute, une pendule de marbre noir avec un Bélisaire de bronze, deux flambeaux élancés, deux pelotes criblées d'épingles. Ça et là, des fauteuils.

Sur une table, le tricot de la gouvernante, un bas de taille à y enrouler un nouveauté-né. Pas une broderie, pas une corbeille à ouvrage, pas le moindre vestige d'un de ces délicats travaux qui sont l'occupation, la distraction des femmes.

Une bibliothèque ancienne remplissait l'espace compris entre les deux fenêtres ; vide de tout livre, elle avait échangé sa destination première contre celle d'étagère à curiosités. En s'en rapprochant, on découvrait que les curiosités se bornaient à quelques douzaines de coquillages vulgaires rapportés des bains de mer.

Au pied d'un meuble, un volume usé, de chair sous les doigts qui mille fois en avaient tourné les pages. C'était *Don Quichotte*, l'histoire d'une folie !...

Eugène contemplait avec une angoisse croissante cette chambre plus glaciale encore à l'âme qu'au corps ; cette chambre où rien de jeune, de gracieux, de féminin, n'arrêta le regard.

Ce n'était point là le foyer domestique réclame par cette enfant : l'hygiène morale y faisait complètement défaut.

— Madame Heurtebot ! appela-t-il d'une voix contenue.

On ne répondit pas ; mais il se fit un léger bruit derrière une porte entre-bâillée qu'une portière, de l'éternelle soie brune, cachait en partie.

Il y frappa ; le silence s'établit aussitôt. Troublé, surexcité au-delà du possible par une inquiétude vague, une curiosité de plus en plus légitime, pour la première fois, il brava les mi nutieuses convenances dont il restait toujours l'esclave, et, poussant la porte, entra résolu ment.

Il ne vit rien d'abord. Un chat effarouché bondit dans ses jambes et s'entuit en miaulant. L'obscurité régnait dans cette pièce ; par la porte largement ouverte maintenant, un jour indécis venait mourir à quelques pas du seuil.

Les yeux du jeune homme s'accoutumèrent peu à peu à cette clarté douteuse, et il reconnut, avec un indicible frémissement, qu'il se trouvait dans une sorte de cellule basse, étroite, sans lumière, sans air, sans meubles, quelque chose comme un cachot de condamné.

Il fit, en tâtonnant, le tour de la cellule froide et carrelée ; les murs étaient nus. Ses pieds heurtèrent les seuls objets qui y fussent contenus : un appareil à douches et un paquet de cordes.

— La force !... la force, pour cet être faible et souffrant ! quelle erreur !... quelle faute ! murmura-t-il en passant sa main brûlante sur son front.

Il croyait comprendre et ne pouvait admettre d'avoir compris, car c'était accuser déjà.

A ce moment, madame Heurtebot fit irruption dans la chambre, suivit d'une autre femme, dont la robe de soie bruyante égratignait les meubles au passage.

Protégé par l'ombre de la cellule, il reconnut Léonide toute blanche, la lèvre irritée ; mais il n'eut le temps ni de parler, ni de se montrer : la voix stridente de madame de Brix s'élevait pleine d'acrimonie. Bien qu'elle dût avoir tra-

versé déjà la chambre de sa sœur morte, pas une larme ne lui sautait dans ses yeux... Il venait pour savoir, et la vérité allait jaillir : il le sentait. La providence était pour lui.

— Que se passe-t-il, Heurtebot ? demandait Léonide ; j'exige qu'on me le dise à l'instant. Où est Marie ?... Votre trouble... vos réponses embrouillées ne m'expliquent point cette aventure.

— Mais, madame, cette nuit terrible... la mort de...
— La mort de mademoiselle Poncelet n'a rien à faire avec vos ordres.

— Vous n'étiez pas là, madame, et, pour vous suppléer...
— Me suppléer ! Prétendriez-vous que Marie en fût capable ?

— Je ne dis pas... C'est une fatalité sans nom ! Jamais cela n'était arrivé.

— Mais quoi donc ?
— Mademoiselle Marie a voulu assister mademoiselle Poncelet dans ses derniers moments.

— Il fallait l'empêcher.
— Mademoiselle Marie s'est révoltée !

— Révoltée !... allons donc !... répéta Léonide avec un air de pitié qui glaça monsieur Montrel au cœur. Révoltée !... que vous sert d'avoir une cellule ?

— Je vous ferai observer, madame, que mademoiselle Marie se sentait soutenue.

— Ah ! toujours mademoiselle Ursule !... Eh bien ! son influence n'entravera plus votre consigne.

— Il ne s'agissait pas de mademoiselle Ursule.

— Et de qui donc ?
— Madame... c'est M. Montrel lui-même...
— Finissez. C'est M. Montrel ?

— Qui est venu... et qui a emmené...
— Ah ! c'est M. Montrel ?... vraiment ?
— Elle l'a suivi, madame !... malgré moi.

— Malgré vous ?
— Ah !... si j'avais pu prévoir... je n'aurais aucune méfiance...
— Votre métier est d'en avoir.

— M. Montrel m'imposait silence, madame, et, toutes mes protestations n'ont abouti qu'à montrer mon impuissance.

Léonide eut une soudaine explosion de colère.

— Qu'est donc M. Montrel ici ? s'écria-t-elle... pour qu'il se permette d'ordonner, et qu'on se permette de lui obéir !... Il n'est même pas encore mon mari, que je sache !

— Pardonnez-moi, madame, je redoutais bien plus de vous déplaire, que de manquer de déférence envers M. Montrel, mais l'indignation m'a suffoquée... et... je me suis trouvée mal.

— Vous n'êtes pas si impressionnable d'ordinaire. Vous n'ignorez cependant pas que M. Montrel est la dernière personne que je veuille rapprocher de Marie. Il ne connaît ni son tempérament, ni nos inquiétudes, ni les traitements suivis... Il reprendrait facilement le vieux thème de mademoiselle Poncelet : la vie de famille !... Comme si la vie de famille était tolérable avec cette grande fille malade, bizarre et compromettante à montrer partout avec soi !

... Comme s'il n'était pas assez douloureux pour mon Aristide d'être du même sang que cette pauvre monomane, sans afficher partout, au dehors et au dedans, cette fâcheuse parenté ? Tous ces motifs vous sont familiers, Heurtebot, et votre faiblesse me récompense mal de ma confiance.

La gardienne baissa humblement la tête, avec l'espoir confus de voir apaiser l'orage.

— J'ai résisté de mon mieux, madame, je le jure, hasarda-t-elle, et mon dévouement à madame est plus ardent que jamais.

— Je n'en juge point ainsi.

— Que faut-il donc promettre à madame pour lui donner confiance ?

— Rien.

— Mais, madame...
— Au moment même où mes ordres auront plus que jamais besoin de recevoir une exécution stricte, pour résister aux empiètements philanthropiques que je redoute chez M. Montrel, votre surveillance, si facile à mettre en défaut, ne saurait me convenir davantage.

Madame Heurtebot se redressa, subitement effarée.

— Madame est mécontente de moi ?
— Oh — ne — peut — plus — mécontente.

— Et madame me renvoie ?
— Je vous renvoie.

— Oh ! vous n'avez pas réfléchi, madame. Léonide haussa les épaules.

— Allez chercher Marie... car j'imagine que M. Montrel ne la ramènera pas, ordonna-t-elle.

Madame Heurtebot ne bougea pas. Toutes les mauvaises passions d'un cœur bas s'agitaient sur sa physiologie dure.

— Madame doit bien savoir que le métier que je fais ici ne saurait convenir à tout le monde.

— Allez, répéta madame de Brix.

— J'engage madame à y regarder à deux fois avant de mettre une étrangère dans ses confidences.

Léonide bondit sous la piquette.

— Il ne s'agit pas de confidences à recevoir, mais de soins à donner. Vous pouvez être remplacée. Que votre amour-propre en prenne son parti.

Mais madame Heurtebot sentait augmenter son audace à mesure que ses chances de grâces diminuaient. Elle était de la race des valets obséquieux dont l'insolence dépasse promptement la platitude.

Elle croisa les bras devant sa maîtresse, et la toisant dédaigneusement :

— On me remplacera, soit. On s'en repentira, madame.

— Taisez-vous !... sortez !... cria Léonide chez qui la fureur éteignait la prudence.

— Non, madame, non fit la gouvernante d'un ton de menace, vous ne tenterez pas en me renvoyant par caprice. Vous ne tenterez pas le bon Dieu en mettant à ma place quelque créature honnête qui croira remplir un devoir en se faisant votre complice.

L'injure n'était pas prononcée que madame de Brix, blême, hors d'elle, étranglée d'indignation, s'affaissa sur un fauteuil.

Madame Heurtebot enregistra cette première victoire par un sourire écarant.

— Vous m'auriez cru idiot, reprit-elle, si j'avais accepté comme "indispensable" ce traitement par l'isolement, par l'ignorance, par la terreur, par l'ennui, que vous aviez le grand art de faire ordonner à votre belle-fille par des médecins superficiels. Ceux qui prescrivaient l'opposé perdaient votre confiance.

Léonide voulut l'arrêter par un geste superbe. La gouvernante n'en fit rien.

— A d'autres, pour croire à votre bonne foi ! moi, je crois à votre égoïsme !... Et vous le sentirez bien, quand vous devenez de plus en plus généreuse à mon égard. Dans votre classe, on ne s'explique pas, on paie. Vous avez très bien payé, madame.

— Vous aviez un parti pris de séquestration, de violence au besoin ; que m'importaient vos motifs ? Je n'ai pas supposé, comme l'ont fait certains de vos domestiques, que cette petite existence nuisait à la fortune de votre fils, la seule chose que vous aimiez en ce monde, après vous-même, et que vous ne seriez point fâchée de la voir disparaître, grâce à la séparation éternelle d'avec la société que vous lui imposiez. Non, non, c'eût été dangereux... et bête, cela ne se voit plus que dans les romans.

— Tout simplement, vous êtes femme à la mode, jolie femme, et les hommages vous font plaisir. Le monde vous recherche, et vous y avez cherché un second mari plus riche que le premier. Tout cela concorde mal avec une malade à entourer d'amour maternel, de soins tendres, des distractions et des influences de la vie commune. Quelle gêne !... quel fardeau !... quel torture !... Vous l'avez eu inconsciemment. Vous me le disiez tout à l'heure. Vous vous êtes si bien enveloppée dans votre monstrueuse personnalité que vous ne voyez plus le crime.

— Madame, il y a un crime à séquestrer une jeune fille pour en débarrasser votre chemin !... à repousser tous les avis de la science disant "elle peut guérir" pour vous en tenir aveuglément au témoignage brutal d'un seul qui a dit, au début, "elle ne guérira pas." J'ai vu tout cela, j'ai compris qu'il valait mieux me taire !... J'ai fini, paraît-il, de manger le pain du château... Adieu, madame.

Elle attendit un mot, un regard, la terrible accusatrice ; rien ne vint, le mépris glaçant la colère dans le cœur de Léonide.

Elle fit alors un grand salut ironique, que l'habitude rendit moins irrespectueux qu'il n'avait l'intention de l'être, et s'en alla, avec toute la majesté dont sa robuste corpulence était capable.

Quand elle eut disparu, M. Montrel s'approcha de madame de Brix. Il était pâle ; il tremblait.

— Est-ce vrai ? demanda-t-il d'une voix profonde comme celle d'un juge.

Léonide poussa un cri terrible et se rejeta en arrière comme à la vue d'un spectre.

— Est-ce vrai ? répéta-t-il, sombre et implacable.

— Vous étiez là ? demanda la jeune femme effarée.

Il murmura, perdu dans ses sensations douloureuses :

— "Celle que vous aimez n'est pas bonne !"

Au cri de Léonide, des domestiques étaient accourus, bien qu'ils eussent désappris le chemin de cet appartement. Elle les renvoya du geste.

Marie venait d'entrer aussi. Au bouleversement des visages, elle crut deviner que sa pauvre petite personne était en jeu, et, se glissant à genoux entre sa belle-mère et son nouveau protecteur :

— Ne m'abandonnez pas ! dit-elle à M. Montrel.

— Ne soyez pas fâchée... je ne dirai rien... jamais ! ajouta-t-elle craintivement en cherchant le regard de Léonide.

Celle-ci ne bougea pas. Elle n'était ni sourde, ni évanouie ; elle combinait un plan ; elle cherchait une réponse.

Le plan ne se dessinait pas, devenu difficile à improviser après la très judicieuse analyse de ses faits et gestes qui ressortait des véhémentes accusations de la gouvernante.

La réponse ne venait pas non plus. Que répondre à celui qui savait ?

La parole humble et terrifiée de Marie acheva de porter la conviction dans l'âme de son défenseur. Légèreté, égoïsme, manque de cœur !... il lisait à son tour dans l'âme de la jeune veuve.

Celle-ci prit le parti d'ouvrir les yeux, en respirant avec difficulté.

— Vous m'avez tuée !... articula-t-elle d'un accent lamentable tout rempli de touchants reproches.

En tout autre instant, M. Montrel eût été fort troublé. Les révélations qui se faisaient jour autour de lui, sur le caractère inexorable et le féroce égoïsme de sa fiancée, ne laissaient plus de place aux sentiments tendres dans son cœur où se creusait un abîme.

— C'est vous, Léonide, qui avez tué mon amour ! répondit-il avec une tristesse infinie.

A cette parole émue, la jeune femme, agitée d'une terreur réelle, crut ressaisir son empire.

Un sourire hésitant éclaira ses traits bouleversés ; sa voix devint suave :

— O mon ami !... vous ajoutez foi aux paroles d'une servante chassée !... aux divagations d'un petit cerveau malade !... Je vous croyais plus logique... hélas ! je vous avais cru plus confiant !

Elle espérait une effusion. Eugène restait de marbre, les yeux fixés sur Marie, ne les en détachant que pour parcourir d'un regard indigné cette pièce sombre. Quand il rencontra la cellule il tressaillit.

— Vos docteurs voyaient faux, dit-il d'un ton sévère. Un cœur maternel les eût éclairés, madame.

— J'ai cru à la science de la Faculté, monsieur.

— Elle ne vaut pas celle du cœur.

— C'était un lourd héritage...
— Que vous avez su rejeter.

— Et qui m'a coûté, pourtant, bien des nuits d'insomnie.

— Vous n'y paraissiez pas songer dans vos heures de fête.

— Je ne pouvais me réduire, pour elle, à la réclusion.

— Il vous était plus facile de l'y condamner seule.

— J'ai pu me tromper... qui ne se trompe !
— Une femme vraiment bonne... vraiment femme.

— Qu'eût-il fallu faire, je vous prie ?
— L'aimer.

Il attrista Marie près de lui par un geste fraternel.

— Il vous a manqué l'affection, pauvre petite. Elle ne vous fera plus défaut. A cotés de liens de la famille, souvent bien insuffisants, peuvent se nouer ceux de la sympathie... du dévouement.

— Vous êtes bon, vous, monsieur, dit la jeune fille.

— Vous ne souffrirez plus. Je vous défendrai, mon enfant.

Léonide se dressa sur ses pieds, et, d'un bond, se plaça entre eux. La colère l'emportait une fois encore sur la politique, et, d'un ton superbe :

— La défendre, monsieur ?... et de quel droit ? Qu'étes-vous à ma belle-fille ?... Que lui serez-vous jamais !

— Son protecteur.

— Elle n'en a nul besoin, tant que sa belle-mère et son tuteur existent.

— Ah !... son tuteur !... répéta l'ingénieur frappé d'une idée subite.

— Son tuteur, oui, qui ne m'accuse ni d'égoïsme, ni de sécheresse de cœur, et me confie avec sécurité sa pupille.

— Soit, madame. Je respecte les droits du tuteur.

— Quant à moi, monsieur, s'il me faut descendre jusqu'à une justification...
— Non, madame... hélas ! elle serait inutile.

— Inutile !... mais c'est atroce, cela !... Que suis-je donc pour vous, maintenant !

— Une idole abattue ! répondit-il d'une voix sombre.

Elle sentit la nécessité de sortir avec dignité de cette impasse. Sa tête hâtative prit une pose altière ; toute l'aigreur de son être passa dans son accent.

— Monsieur, dit-elle, vous ne supposez pas, je pense, pouvoir être désormais autre chose qu'un étranger... Je veux bien ne pas dire un ennemi... dont la présence à Brix, une heure de plus, serait une nouvelle injure !

Devant ce droit irrécusable, Eugène quitta la main de Marie, s'inclina gravement devant les deux femmes et sortit avec lenteur.

La jeune fille, perdit en lui sa suprême espérance, jeta un sanglot déchirant et eut un cachet son visage en pleurs dans les sous-cils du lit.

D'un œil plein d'éclairs, madame de Brix regarda s'éloigner le jeune homme qu'elle bannisait. C'étaient son ambition, sa fortune, son bonheur qu'elle bannisait en lui.

La rage tombait déjà. Le regret naissait, amer, infini. Elle s'effondra sur un fauteuil, croisant sur sa tête, par un geste éperdu, ses mains désespérées, en murmurant avec une désolation sans bornes :

— Oh !... mes beaux millions perdus !...
CLAIRE DE CHANDENEUX.

(La suite au prochain numéro.)

Le Remède du Père Mathieu

Guérit l'intempérance d'une manière prompt et radicale ou faisant disparaître complètement chez les victimes de cette funeste passion le désir de boire des liqueurs alcooliques. Cette préparation est tout à la fois un fibrifuge, un tonique et un astringent ; elle chasse la fièvre qui consume l'intempérant et lui fait éprouver le désir immodéré de boire ; elle rend la vigueur à l'estomac et au foie qui une existence désordonnée paralyse presque toujours, et enfin en même temps le système nerveux. — Le lendemain d'une orgie, une seule cuillerée à thé de cette préparation fera disparaître toute dépression mentale et physique, et elle guérira aussi toutes sortes de fièvres, la dyspepsie et la torpeur du foie, même lorsque ces maladies proviennent de toute autre cause que l'intempérance. Une brochure donnant de plus amples détails sera expédiée gratuitement sur demande. Prix : \$1 la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens. Seul agent pour le Canada, S. LACIANCE, Pharmacien, 646, rue Ste Catherine, Montréal.

1 Les abonnés qui ne collectionnent pas L'OPINION PUBLIQUE pour la faire relire nous obligeraient beaucoup en nous envoyant les Ns. 1 et 10 de cette année, que nous voulons bien payer à raison du prix d'abonnement

NOS GRAVURES

Les funérailles de l'hon. George Brown

Quelques-unes de nos gravures représentent les funérailles de l'hon. George Brown, qui ont eu lieu le 12 du mois courant, à Toronto. Les journaux d'Ontario ont publié de longues et pompeuses descriptions de ces funérailles. Le cortège funèbre se composait de 2,148 personnes et de 351 voitures. Parmi les porteurs des coins du drap, on remarquait : Sir A.-A. Dorion et les hons Blake, Mackenzie et Huntington.

La montagne de Belceil

Située à quelques mille de Montréal, sur les bords de la rivière Chambly, cette montagne a environ 1,200 pieds de hauteur. On y voit encore les ruines de la vieille chapelle bâtie sur le sommet, et les touristes aiment à visiter le beau lac sur les bords duquel Mgr Nancy, d'illustre mémoire, fit entendre autrefois sa voix éloquente.

On a de cette montagne une vue enchanteuse de la vallée du Richelieu.

CHOSSES ET AUTRES

—Il y a 103,369 Indiens en Canada.

—Sa Sainteté Léon XIII a subi récemment plusieurs opérations douloureuses.

—Les hostilités sont ouvertes entre la Roumanie et la Bulgarie.

—On dit que le prince de Galles fera un voyage aux antipodes, cette année.

—La population catholique de la Suisse s'élève à 1,023,430 âmes, 2,313 ecclésiastiques séculiers et 377 prêtres réguliers.

—On dit que l'hon. M. Blake est un lecteur assidu des principaux journaux français du pays.

—Les feuilles allemandes ne se font pas faute de reconnaître aujourd'hui que jamais l'Alsace et la Lorraine n'ont été plus éloignées de se fondre dans le grand empire allemand.

—Une famine épouvantable sévit en Syrie, d'après les dernières nouvelles. Le blé se vend de \$33 à \$35 le boisseau ; le prix ordinaire était de \$3 à \$5.

—Il paraît que M. Bradlaugh va consentir à prêter le serment, mais qu'on va lui contester les qualifications requises à cet effet.

—Il est question de fonder à Berthier deux manufactures, l'une pour la fabrication des lainages, et l'autre pour celle du sucre de betteraves.

—On dit que le gouvernement local a l'intention de faire révoquer, à la prochaine session, la loi concernant le vote au scrutin secret.

—Un journal allemand annonce que M. de la Rive, chef d'une ancienne famille patricienne de Genève, est rentré, avec toute sa famille, dans le giron de l'Église catholique.

—Les médecins de Léon XIII considèrent que le séjour à Rome pendant tout l'été serait un danger immédiat pour la vie de Sa Sainteté, ou du moins abrègerait certainement ses jours.

—On compte que depuis l'ouverture de la navigation le nombre de bestiaux exportés de Montréal s'élève à 1,994. La semaine dernière, sept steamers ont quitté ce port avec 2,760 moutons pour l'Europe.

—Depuis 1865, le nombre des membres de la Chambre des Lords a augmenté de 86. Probablement avant que cette année soit expirée, l'augmentation sera de 100 et peut-être davantage.

—La société Internationale est à organiser une grève générale en Europe. Une nouvelle grève vient de se déclarer à la manufacture de chaussures de Clark, Glasbury ; 14,000 employés ont cessé de travailler.

—Il vient de se constituer à Cuba un gouvernement républicain, sous la présidence du général Garcia. Ce dernier a lancé une proclamation, dans laquelle il déclare que la lutte, cette fois, avec l'Espagne, sera sans trêve ni merci.

—On mande de Londres que le ministre de la guerre à St-Petersbourg fait prendre en ce moment tous les renseignements imaginables concernant les frontières chino-russes, et cela, en vue d'une prochaine rupture entre la Russie et la Chine.

—Le Nord de St-Jérôme dit que M. le curé Thibeau a fixé sa résidence dans le township Archambault. Il doit prendre trois lots aussitôt que les arpentages de ce township seront terminés. Bon nombre de colons attendent aussi que les arpentages soient faits pour prendre des lots.

—Un correspondant du Times à Berlin assure qu'un des principaux éditeurs américains a offert à Bismarck une somme annuelle de \$130,000 s'il voulait écrire un article toutes les semaines dans son journal. Cette offre a vivement amusé le chancelier, mais n'a pas été acceptée.

—Un enfant de M. A. Matin, rue Craig, âgé de 19 mois seulement, est tombé du second étage sur le trottoir ; une dame qui passait en ce moment s'empressa d'aller le relever ; l'enfant se leva seul et se précipita pour la battre. Il est étrange que l'enfant n'ait eu aucun mal.

—Les travaux de construction de la nouvelle église de Drummondville avancent rapidement. La toiture et les clochers en ardoise sont presque terminés. Cet édifice sera l'un des plus remarquables des Cantons de l'Est, à cause de son originalité et de ses proportions artistiques.

—Le feu fait de terribles ravages dans les forêts de la Pensylvanie : il a déjà détruit plus de 3,000,000 de pieds de bois de prix et plusieurs maisons. Aux dernières nouvelles, six mille acres de terre étaient en feu. Le dommage est incalculable. On croit que la plupart de ces incendies sont l'œuvre d'incendiaires.

—On vient de relier par une route carrossable le chemin de fer canadien du Pacifique à un point septentrional de la Rivière-Rouge pour faciliter le trafic sur le lac Winnipeg. La compagnie de la Baie d'Hudson fait actuellement construire à cet endroit d'immenses entrepôts pour les fins de son commerce.

—Le rapport du trésorier de Montréal pour l'année civile expirée le 31 décembre 1879, constate que les recettes de l'année ont été de \$1,519,876.21, et les dépenses ordinaires de \$1,517,347.79, donnant un excédant de \$2,528.42. Il y a eu une diminution dans le revenu sur l'année précédente de \$31,614.53.

—Le délai pour le renouvellement des hypothèques et autres droits réels, dans le comté de Saint-Maurice, expire le 25 août prochain. Ce comté comprend les paroisses de la Visitation, de la Pointe-du-Lac, Yamachiche, St-Sévère, St-Barnabé, St-Elie, St-Boniface de Shawinigan, St-Etienne des Grès et la paroisse des Trois-Rivières et Ste-Marguerite.

—On dit que le gouvernement se propose de n'augmenter la circulation des billets de la Puissance que de quatre millions par année. Il s'écoulera deux ans avant qu'elle atteigne le chiffre de vingt millions. Ces billets circuleront surtout dans le Nord-Ouest où ils serviront à payer les travaux du chemin du Pacifique. La distance sera une protection contre les demandes considérables imprévues pour le rachat des billets.

—Orphée charmait les bêtes avec la lyre, et depuis on a répété sur tous les tons que la musique adoucit les mœurs. Il y a en ce moment dans un hôpital de New-York une pauvre jeune fille sur laquelle la musique produit un tout autre effet. Aussitôt qu'elle entend un son musical quelconque, elle tombe en proie à de terribles convulsions. C'est là une nouvelle variété de maladie hystérique, et les médecins suivent ce cas avec un vif intérêt.

—D'après un rapport qui établit le nombre de personnes des différentes provinces de la Confédération occupant des positions dans les départements à Ottawa, on constate que sur 452 employés, 240 viennent de l'Ontario, 145 de la province de Québec, 24 de la Nouvelle-Ecosse, 38 du Nouveau-Brunswick, 3 de l'Île du Prince-Edouard et 2 du Manitoba.

—En prenant la moyenne, la durée de chaque parlement anglais depuis Henri VIII n'excède pas trois ans, même en y comprenant le long parlement de Charles Ier, et celui, plus long encore qui, sous son fils Charles II, a duré dix-sept ans.

Les deux plus courts parlements depuis Georges III ont été celui de 1806-1807, qui n'a duré que 4 mois et 15 jours, et celui de 1830-1831 qui a duré 5 mois et 28 jours.

—La fabrique de sucre de betterave de Farnham qui a la subvention du gouvernement local—\$7,000 pendant 10 ans—devra être en opération dès cet automne. M. Quarez, de Compiègne, qui est parti pour s'en retourner en France, reviendra ici au mois d'août. Il dirigera lui-même la fabrique pendant deux ans, au nom de la compagnie dont il est devenu actionnaire pour un montant considérable.

—La production annuelle du fromage aux États-Unis est estimée à 350,000,000 de livres, et celle du beurre à 1,500,000 de livres. La valeur des deux est d'environ \$350,000,000 ; \$50,000,000 de plus que la récolte du blé, un septième de plus que la récolte du foin, un tiers de plus que la récolte du coton, et seulement un cinquième de moins que la récolte du maïs. Il y a 13,000,000 de vaches aux États-Unis, soit plus de six fois qu'il y en a en Angleterre, et plus de deux fois le nombre en France.

—Lundi de la semaine dernière, un jeune homme du nom de Alphonse Désaulniers, dans un moment d'aliénation mentale, s'est jeté sous les chars à la Rivière-du-Loup (en haut), absolument au même endroit où un homme a été tué l'année dernière. Autre coïncidence non moins remarquable, c'est l'ingénieur Corwin qui conduisait la locomotive, le même qui a été inculpé dans l'accident en question.

Le pauvre Désaulniers a été mis en pièces. On rapporte qu'en voyant arriver le train il a ôté son habit et est allé se jeter sur la voie. Il était revenu récemment de l'asile de Beauport.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait sèdents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exiger la véritable qui porte le fac-similé de CURTIS et PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

La Panacée Domestique de Brown

Est le tue-douleur le plus efficace du monde. Elle vivifiera infailliblement le sang, qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable. Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux, et c'est le grand tue-douleur. LA PANACÉE DOMESTIQUE DE BROWN devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucre si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume. 25 cents la bouteille.

Les maladies

Des enfants, attribués à d'autres causes sont souvent occasionnés par les vers. Les PASTILLES VERMIFUGES DE BROWN ou pastilles contre les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très-précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins, et reconnue absolument infaillible contre les vers et inoffensive pour les enfants. 25 cents la boîte.

UNE BONNE NOTE

« Bref, ma femme était souffrante et alitée depuis six ans, ce qui m'a coûté, à \$200 par année, \$1,200—elle a recouvrée la santé en même temps que cette dépense a cessée après avoir pris le contenu de trois bouteilles des Amers de Houblon ; depuis un an elle a pu faire l'ouvrage de la maison sans y manquer une fois. Je désire que tous le sache pour leur avantage.—JOHN WRECKE, Butler, N.-Y.

LA VEUVE DE NAPOLEON III

Il y a vingt-cinq ans, presque jour pour jour, l'impératrice Eugénie abordait sur la côte de la Grande-Bretagne. Elle accompagnait Napoléon III dans ce triomphal voyage de 1855 qui ne fut qu'une longue et splendide ovation. Dans l'empereur le peuple anglais saluait le restaurateur de l'alliance franco anglaise et le promoteur de la guerre de Crimée.

Dans l'impératrice, alors toute rayonnante de grâce et de jeunesse, la nation acclamait la femme dans tout l'éclat de sa radieuse beauté. Jamais voyage n'avait été entrepris sous de plus brillants auspices ni avec une pompe plus magnifique, jamais flotte plus nombreuse n'avait fait cortège au navire qui portait César et sa fortune.

Aujourd'hui, souveraine sans couronne, épouse sans époux, mère sans enfant, semblable, dans ses longs vêtements de deuil, à Agrippine portant les cendres de Germanicus, l'impératrice s'embarque pour aller voir le lieu où succomba son fils. Elle veut arroser de ses larmes cette terre lointaine qu'il arrosa de son sang, sans profit pour sa race, sans profit pour son pays.

Certains journaux se sont plu à présenter au public le deuil de l'impératrice comme se manifestant extérieurement d'une façon dramatique tantôt par des crises aiguës, tantôt par des abattements qui faisaient craindre pour sa raison. Cela n'est pas vrai.

Pas un seul instant, elle n'a été extravagante ou pusillanime.

Après une de ses dernières visites à Camden-Place, la reine Victoria disait de l'impératrice Eugénie : « Elle jouit de ses pleurs ! Personne mieux qu'elle ne m'a fait comprendre le joy of grief ! »

C'est bien cela !

La douceur secrète que la mère du malheureux prince impérial trouvait à s'absorber dans sa tristesse était si grande qu'elle ne pouvait supporter qu'on l'en détournât.

Que l'on ne cherche pas ailleurs que dans ce sentiment profond et presque exclusif l'idée première et l'explication du pèlerinage que l'impératrice Eugénie vient d'entreprendre.

La douleur de la mère n'a pas d'ailleurs fait oublier à l'ancienne souveraine ses devoirs politiques.

* *

Ici, quelques explications rétrospectives sont nécessaires.

On sait que le jour des funérailles du prince impérial, le prince Napoléon a quitté l'Angleterre sans rendre visite à l'impératrice. Cette abstention du prince a donné lieu aux commentaires les plus passionnés et les plus faux. Les adversaires du régime impérial et les dissidents du parti bonapartiste ont envenimé, avec une perfide habileté, les conséquences de cet incident. M. Rouher lui-même, qui depuis est revenu à d'autres sentiments, a discrètement encouragé et protégé ce schisme que des amis maladroits avaient soulevé en présentant la combinaison irréalisable de la candidature au trône du prince Victor.

Les illusions ou les espérances peu avouables des dissidents n'ont pas été de longue durée, et c'est l'impératrice elle-même qui, d'un mot, a étouffé le schisme naissant.

On a dit et répété qu'elle s'était montrée très froissée de la conduite du prince Napoléon, le jour des funérailles. La vérité est qu'avant même que le prince lui eût personnellement dit (lors de la visite qu'il lui a faite à son passage à Paris), les raisons qui l'avaient fait agir, l'impératrice les avait comprises.

On avait persuadé le prince que l'impératrice profiterait de la visite qu'il devait lui faire pour lui imposer une abdication, en invoquant les dernières volontés du prince impérial.

D'autre part, on avait assuré à l'impératrice qu'en venant lui faire officiellement une visite, aussitôt après les funérailles, le prince Napoléon entendait faire non un



LE RETOUR DU PASTEUR—D'APRES UNE PEINTURE DE GRUNENWALD

acte de courtoisie, mais un acte politique. L'impératrice était sous le coup de l'événement que l'éventualité d'une pareille conférence devait nécessairement lui causer, lorsqu'une des amies les plus intimes de la princesse Clotilde lui fit part de l'intention du prince Napoléon de venir lui rendre visite. Cette annonce fut froidement accueillie et quelques allusions furent faites par l'impératrice, soit à la regrettable attitude prise, en maintes circonstances, par le prince à l'égard de Napoléon III, soit à certaines opinions fort peu napoléoniennes jadis et récemment encore professées par lui. Tout cela en termes vagues, sans précision, sans suite.

Une heure avant le service, le prince Napoléon eut un entretien avec la personne qui lui avait servi d'intermédiaire et, finalement, il la chargea de dire à l'impératrice qu'il espérait répondre à ses vœux en allant pas à l'église, mais qu'il ne tarderait pas à monter à la veuve de l'empereur Napoléon III toutes les satisfactions qu'elle était en droit d'attendre de l'héritier de son époux et de son fils.

Ces satisfactions ont été données. Sous quelle forme et à quel moment? Nous n'avons pas à le dire et ces détails sont d'un intérêt secondaire. De quelle nature sont-elles? On le suppose aisément et il nous suffit d'affirmer que l'impératrice tout en connaissant les sentiments conservateurs, modérés et religieux, s'en est montrée pleinement satisfaite.

Au sortir de cette entrevue l'impératrice dit: "Si le prince n'avait accepté l'Empire que sous bénéfice d'inventaire, tout était désormais fini entre nous; mais non, il a accepté l'Empire avec ses traditions, son passé, ses charges et ses responsabilités."

Dans ces derniers temps, l'impératrice a dit très nettement, à tous ceux qui sonnaient sa manière de voir, que ceux-là qui ne seraient pas dévoués au prince Napoléon ne comprendraient pas plus leurs devoirs que les intérêts de la dynastie napoléonienne.

**

Il y a incontestablement dans les faits que nous venons de relater l'explication de bien des événements récents qui avaient dérouté les prévisions et surpris les calculs du monde politique.

Et d'abord, de ce moment, une métamorphose complète s'est opérée dans l'attitude du prince Napoléon.

Le libre parleur est devenu un homme réservé, discret, presque renfermé en lui-même.

Par quelques mots très nets, un peu tranchants parfois—car on ne dépouille pas le vieil homme en un jour—le prétendant bonapartiste a fait comprendre à ses amis et aux amis dissidents que l'heure des ambiguïtés de paroles ou d'actes était passée, qu'il fallait être pour ou contre l'Empire; qu'être pour l'Empire c'était accepter le régime impérial tel que l'avaient entendu et pratiqué Napoléon Ier et Napoléon III et que, pour son compte, il répudiait d'une façon absolue certaines combinaisons hybrides inventées par des esprits faux, certaines concessions qui, visant à élargir et à fortifier le parti bonapartiste, n'arriveraient qu'à y introduire des éléments de discorde, des germes de décadence et d'épuisement.

C'est de là que date la fusion de tous les éléments du parti bonapartiste et la rupture plus réelle que reconnue de l'alliance jadis consentie, sous le titre "d'union conservatrice," entre les monarchistes et les impérialistes.

On n'a pas assez remarqué, ce nous semble, l'évolution opérée, depuis quelque temps, par tous les organes et par tous les représentants du parti bonapartiste.

Aujourd'hui, tout le monde est rentré dans le rang. M. Rouher n'a-t-il pas lui-même donné l'exemple?

Il a été suivi par tous. Cette marque de déférence, cette preuve de discipline n'est pas restée sans récompense et sans fruit.

Dès le lendemain de son entrevue avec l'impératrice, le prince Napoléon recevait

M. Rouher; depuis lors, il le voit souvent, prêtant une oreille attentive aux avis de l'homme d'Etat, qui fut le véritable conseiller de Napoléon III, et il se montre plein de déférence pour sa vieille expérience.

L'impératrice n'a donc quitté l'Europe que lorsque toutes les assurances d'union entre les chefs bonapartistes lui ont été formellement données, lorsque la soumission de tous au prince a été entière.

L'esprit libre de toute préoccupation politique, elle espère que rien désormais ne viendra la détourner des tristes pensées dans lesquelles son âme se complait et qu'elle appartiendra toute entière à sa chère douleur!

E. SINCÈRE.

A nos abonnés et amis des Etats-Unis

Notre agent général, M. Edmond Stevens, parcourt en ce moment les centres canadiens-français des Etats du Massachusetts, Connecticut et Rhode Island. Il va vous voir pour abonner ceux qui n'ont pas encore le bonheur de l'être et faire payer ceux qui jouissent de cette faveur.

Nous espérons mesdames et messieurs que vous le recevrez avec la plus grande bienveillance et qu'il reviendra content. Il fut un temps où tous les Canadiens-français des Etats-Unis voulaient recevoir et lire un journal qui leur parlait de la patrie et leur en faisaient voir les endroits les plus charmants et les hommes les plus remarquables dans des gravures nationales. L'OPINION PUBLIQUE est toujours la même, elle continue à conserver le sentiment national parmi nos compatriotes et à leur indiquer les moyens de servir leur religion et leur patrie et de marcher dans la voie du progrès. Nous savons messieurs combien l'amour de la patrie est vivace parmi vous, aussi nous comptons sur vous, et nous sommes sûrs que nous ne regretterons pas les dépenses que nous aurons faites pour vous visiter.

Voici les principaux endroits que visitera M. Stevens :

- Lowell. Malborough.
- Lawrence. Lynn.
- Fall River. Williamantic.
- Woonsocket. Providence.
- Valleyfalls. Pawtucket.
- Manville. Everill, etc.

Nous savons aussi qu'on peut toujours compter sur la politesse et la bienveillance de nos compatriotes des Etats-Unis et nous sommes certains que les nombreux amis que nous comptons dans les différentes localités que visitera M. Stevens, voudront bien lui donner tous les renseignements qui pourraient faciliter sa tâche et rendre sa propagande efficace. Le succès qu'il a obtenu dans les endroits qu'il a déjà visités nous permet d'espérer que partout il recevra le même bon accueil. Nous espérons de plus que ceux qui nous doivent s'empresseront de régler avec lui sur présentation de leurs comptes afin de lui épargner des courses et des dépenses inutiles.

Les annonces de naissances, mariages et décès sont insérées à raison de cinquante centins.

DECES

A Laprairie, le 15 courant, à l'âge de 2 ans et 6 mois, Marie-Louise-Victoria, enfant de M. Sirof Faille, bouclier.

PLUS DE TEMPS DE GENE

Cessez de tant dépenser pour beaux habillements et riche nourriture, contentez-vous d'une bonne et saine nourriture, de vêtements à meilleur marché; procurez-vous plus des choses indispensables et absolument nécessaires à la vie en général, et particulièrement cessez de requérir les services si dispendieux des charlatans ou de faire un si grand usage de ces médecines sans valeur qui ne font que du mal et enrichissent les propriétaires, mais placez votre confiance dans ce remède simple et pure—les Amers de Houblon—qui guérissent toujours et ne coûtent qu'une bagatelle—vous verrez des temps meilleurs tout en jouissant d'une bonne santé. Essayez-le une fois. Voir une autre colonne.

LES ECHECS

MONTREAL, 27 mai 1880.

Pour nouvelles littéraires, s'adresser à Mr le Dr T. LAMOUREUX, 589, rue Ste-Catherine. Pour problèmes, parties, etc., à Mr O. TERMEPE, 698, rue St-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES

Problème No. 218.—MM. J. W. Shaw, M. Toupin, Montréal; X. Beaujeu, Berthier.
Problème No. 219.—MM. M. Lalandry, New-York; P. Dugas, N. O. Paquin, Montréal; N. P. Sorel; Un ami des Echecs, Ottawa; A. C. Saint-Jean.

J. W. S., Montréal.—Journaux reçus. Merci.

NOUVELLES

—M. H. C. Allen, de New-York, est chargé de la direction de la colonne d'échecs du *Brooklyn Monthly*.

—M. Ascher a gagné sa partie contre son adversaire québécois.

ROSENTHAL et ZUKERTORT.—Les deux premières parties sont des remises; d'après les conditions du match, les parties nulles ne comptent pas.

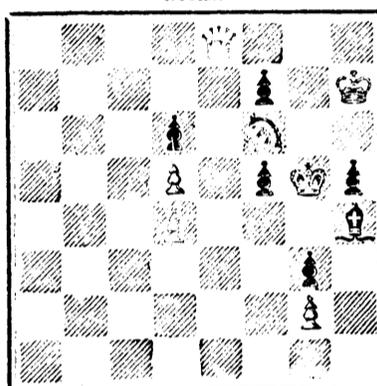
—Un tournoi d'échecs par correspondance doit commencer le premier jour de juillet prochain, sous la direction de M. L. E. Hendricks, C. S., Etats-Unis. Les prix sont comme suit: 1er prix, \$70; 2e, \$40; 3e, \$25; 4e, \$10; 5e, \$5. Le droit d'entrée est de \$5. Le tournoi est ouvert à tous les amateurs de l'Amérique du Nord, et sera conduit suivant les règles adoptées par l'American Chess Association. Chaque concurrent devra jouer simultanément six parties.

Nous félicitons M. Hendricks de son esprit d'initiative, et nous sommes certains que son entreprise sera couronnée d'un plein succès.

PROBLEME No. 231

Composé par M. W. A. SHINKMAN, Grand-Rapide.

NOIRS.



BLANCS.

Les blancs jouent et font mat en 2 coups.

Solution du problème No. 218.

Blancs. Noirs.
1 C4e F R. 1 R joue
2 Mat.

Solution du problème No. 219.

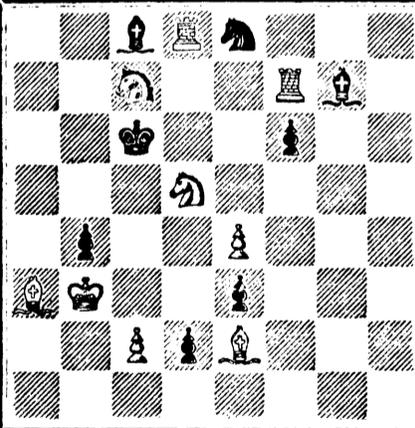
Blancs. Noirs.
1 T4e F R. 1 R 1er R
2 R6e F. 2 R 1er F
3 T2e D, mat.

PROBLEME No. 222.

LETTRER "S."

Composé par M. R. H. SKYMOOR, Holyoke.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups.

21e PARTIE

Cette brillante partie est la première qui fut jouée, dit-on, par M. L. Paulsen, pour faire l'essai de sa nouvelle défense dans le gambit Kieziéwzki, contre M. le capt. Mackenzie.

Gambit Kieziéwzki.

- | | |
|------------------|-----------------------|
| Blancs. | Noirs. |
| Capt. MACKENZIE. | L. PAULSEN. |
| 1 P4e R. | 1 P4e R. |
| 2 P4e F R. | 2 P pr F. |
| 3 C3e F R. | 3 P4e C R. |
| 4 P4e T R. | 4 P5e C. |
| 5 C5e R. | 5 F2e O. |
| 6 C pr P C. | 6 P4e D. |
| 7 P pr P. | 7 D2e R, échec. |
| 8 R2e F. | 8 F5e D, échec. |
| 9 R3e F. | 9 P4e T R. |
| 10 C2e T. | 10 F5e C, échec. |
| 11 C pr F. | 11 P pr C, échec. |
| 12 R pr P C. | 12 C3e F, échec. |
| 13 R3e T. | 13 T pr P, échec. |
| 14 R pr T. | 14 C6e D, échec, déc. |
| 15 R4e C. | 15 C7e F, échec. |
| 16 R5e T. | 16 D4e R, échec. |
| 17 R4e T. | 17 D3e F, échec. |
| 18 R3e T. | 18 D3e C, échec. |
| 19 R4e T. | 19 F échec et mat. |

LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS.

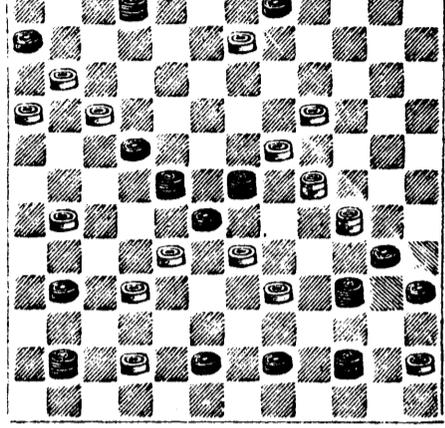
Solutions justes du Problème No. 215

Montréal:—N. Chartier, J.-O. Pément, R.-H. Denis, Batisseau.—Un Amateur.
Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Poullet, E. Laplante, Z. Vézina.
Québec:—N. Langlois, J. Lemieux, François Bernard, P. L'Heureux.

PROBLEME No. 217

Composé par M. P. D. Létourneau, North Brookfield, Mass.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 215

Les Blancs jouent	de	Les Noirs jouent	de
38 à 45		18 à 29	
19	28	4	15
27	33	7	20
51	53	71	66
45	51	68	46
39	4	26	39
4			

Blancs gagnent.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 21 mai 1880.

FARINE		\$	c.	\$	c.
Farine de blé de la campagne, par 100 lbs		3 10	à	3 20	
Farine d'avoine		2 00	à	2 25	
Farine de blé d'Inde		1 60	à	1 90	
Sarrasin		2 00	à	2 25	
GRAINS					
Blé par minot		1 50	à	1 70	
Pois do		0 80	à	0 90	
Orge do		0 75	à	0 90	
Avoine par 40 lbs		0 35	à	0 40	
Sarrasin par minot		0 45	à	0 50	
Mil do		1 00	à	1 05	
Lin do		2 50	à	2 75	
Blé d'Inde do		0 70	à	0 75	
LAITERIE					
Beurre frais à la livre		0 25	à	0 30	
Beurre salé do		0 20	à	0 22	
Fromage à la livre		0 14	à	0 16	
VOLAILLES					
Dindes (vieux) au couple		1 75	à	2 00	
Dindes (jeunes) do		0 00	à	0 00	
Oies au couple		1 00	à	1 25	
Canards au couple		0 60	à	0 75	
Poules do		0 50	à	0 60	
Poulets do		0 00	à	0 00	
LÉGUMES					
Pommes au baril		3 50	à	4 00	
Patates au sac		0 45	à	0 50	
Fèves par minot		1 20	à	1 40	
Oignons par tresse		0 04	à	0 05	
OIBIERS					
Canards (sauvages) par couple		0 50	à	0 60	
do noirs par couple		0 60	à	0 80	
Plevriers par douzaine		0 00	à	0 00	
Bécasses au couple		0 00	à	0 00	
Pigeons domestiques au couple		0 20	à	0 25	
Perdrix au couple		0 00	à	0 00	
Tourtes à a douzaine		0 00	à	0 00	
VIANDES					
Beuf à la livre		0 05	à	0 10	
Lard do		0 09	à	0 10	
Mouton do		0 08	à	0 10	
Agneau do		0 10	à	0 12	
Lard frais par 100 livres		6 50	à	7 00	
Beuf par 100 livres		5 50	à	6 00	
Lièvres		2 20	à	2 25	
DIVERS					
Sucre d'érable à la livre		0 08	à	0 10	
Sirop d'érable au gallon		0 20	à	1 00	
Miel à la livre		0 08	à	0 12	
Œufs frais à la douzaine		0 10	à	0 11	
Haddock à la livre		0 05	à	0 06	
Saindoux par livre		0 08	à	0 10	
Peaux à la livre		0 00	à	0 05	

Marché aux Bestiaux

Beuf, 1re qualité, par 100 lbs	\$ 23 00 à 24 00
Beuf, 2me qualité	2 75 à 3 75
Vaches à lait	15 00 à 25 00
Vaches extra	25 00 à 40 00
Veaux, 1re qualité	4 00 à 5 00
Veaux, 2me qualité	2 00 à 3 00
Veaux, 3me qualité	1 00 à 2 00
Foin, 1re qualité, par 100 bottes	\$ 7 00 8 00
Foin, 2e qualité	5 00 à 6 00
Paille, 1re qualité	5 00 à 6 00
Paille, 2me qualité	3 00 à 4 00

HOTEL RIVARD

No. 20, RUE BONSECOURS, MONTREAL
Cet établissement offre de grands avantages aux hommes d'affaires par sa proximité des bateaux à vapeur, du marché, du chemin de fer du Nord, etc., et par la modicité de ses prix. Pension: \$1.00 par jour. La table ne laisse rien à désirer. Lignes de première classe et chambres confortables. Bonnes cuisines et ramblas.
P. RIVARD, gérant.



CANAL LACHINE

AVIS AUX ENTREPRENEURS

La construction des portes d'écluses annoncée comme devant être donnée à l'entreprise le 3 JUIN prochain, est inévitablement remise aux dates suivantes :

MARDI, LE 22 JUIN PROCHAIN.

Les plans, spécifications, etc., seront prêts pour examen le ou après

MARDI, LE 8 JUIN.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 13 mai 1880.



CANAL WELLAND

AVIS AUX ENTREPRENEURS

La construction des portes d'écluses annoncée comme devant être donnée à l'entreprise le 3 JUIN prochain, est inévitablement remise aux dates suivantes :

MARDI, LE 22 JUIN PROCHAIN.

Les plans, spécifications, etc., seront prêts pour examen le ou après

MARDI, LE 8 JUIN.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 13 mai 1880.



Canal Grenville, Rivière Ottawa

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné (secrétaire du département des chemins de fer et canaux), et adressées à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEU DI, le 3ème jour de JUIN prochain, pour la construction de deux écluses (Lift Locks) et autres travaux à Greece's Point, ou entre cette dernière et le canal Grenville.

Une copie descriptive de la localité, et les plans et devis des travaux à être faits, peuvent être vus à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur résidant, Grenville, le et après le 20 MAI, JEUDI, et à l'un et à l'autre de ces deux endroits on trouvera aussi des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires devront se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées, et dans le cas d'une compagnie, de porter la signature, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$2,500 n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

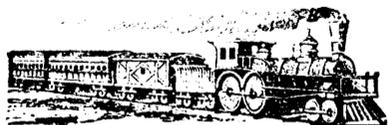
Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission, recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de cinq pour cent sur le montant — dont la somme envoyée avec la soumission formera partie — dans le délai de 2 jours de la date de cet avis.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 13 mai 1880.



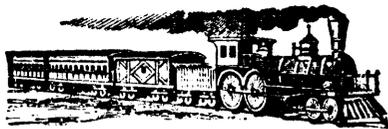
CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

AVIS

A commencer du QUINZE de MAI, des billets d'excursion seront vendus à moitié prix de la première classe, bon pour un reveni de Hull et de toutes les stations intermédiaires, par le premier convoi le lundi matin, et de Québec et de toutes les stations intermédiaires par le convoi du dimanche soir.

L. A. SÉNÉCAL, Surintendant général.

M. J. H. BATES, Agent d'Annonces, 41, PARK ROW (bâtisses du Times), est autorisé à signer tous contrats pour annonces, à nos plus bas prix, pour être insérées dans L'Opinion Publique.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

AVIS

A commencer de DIMANCHE le QUINZE de MAI, et les dimanches suivants, jusqu'à ordre contraire, un convoi "express" avec un wagon palais, partira d'Hochelaga pour Québec à QUATRE HEURES après-midi, et un convoi semblable partira de Québec pour Montréal à la même heure, arrivant à 10 30 p. m.

L. A. SÉNÉCAL, Surintendant général.

G. M. COSSITT & Frère



Manufacturiers d'Instruments Aratoires

Spécialités : Nouveau Moissonneur Simple, Râteau à cheval (Horse Dumping), "Buckeye" et "Ithaca" d'après le nouveau modèle

Il y a déjà plus d'un quart de siècle que cette maison fit la première Faneuse de fabrique canadienne. Ils ont continué depuis la même besogne. La longue expérience qu'ils ont dans cette branche leur permet d'offrir à leurs pratiques la plus grande valeur pour leur argent, en même temps que les machines les plus perfectionnées sur le marché. Ayant acheté tout le matériel maintenant en usage dans leurs boutiques avant la hausse de cette année, ils sont en état de pouvoir vendre à aussi bon marché que par le passé. Demandez notre agent dans votre comté, et si il n'y en a point, adressez-vous alors à

R. J. LATIMER, Bureau de M. COSSITT, No. 11, rue McGill, Montréal.



CANAL WELLAND

Avis aux Entrepreneurs - Machinistes

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux), et adressées à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEU DI, le 3 JUIN prochain, pour la construction des portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du canal Welland.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau le et après le 20 MAI prochain, JEU DI; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires doivent avoir eux-mêmes tous les instruments et avoir toutes les connaissances pratiques nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie, de porter la signature, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$50, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat, le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission, recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de cinq pour cent sur le montant du contrat — dont la somme envoyée avec la soumission formera partie — qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 29 mars 1880.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS

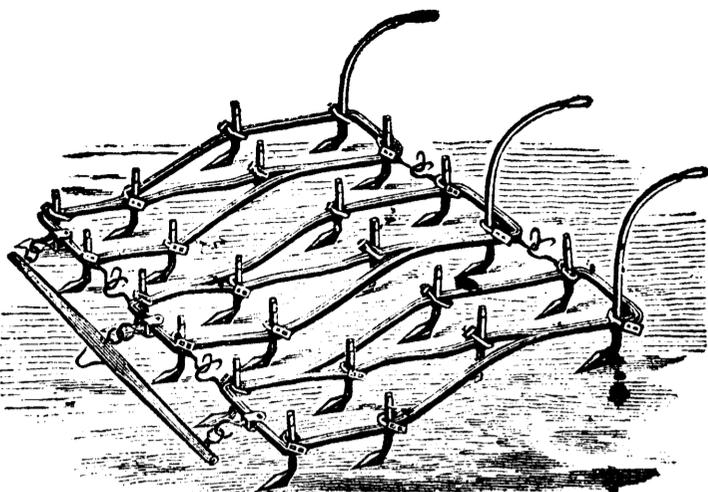
ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

CE JOURNAL se trouve sur la liasse, dans le Bureau d'Annonces de MM. G. E. P. ROWELL & CIE., (No. 10, RUE SPRUCE), où les contrats peuvent être passés pour les annonces de NEW-YORK.

GRUBBEURS EN HERSES

Entièrement faits

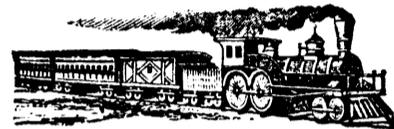


Acier et de fer battu

Ces instruments aratoires, connus sous le nom de "CULTIVATEURS," sont fabriqués en différentes sections. A chaque section est attachée une poignée, qui en facilite le fonctionnement dans les terrains difficiles. Cette nouvelle invention mérite l'attention de tout cultivateur qui désire retirer un profit de sa terre, et le coût de cet achat sera très certainement remboursé, dès la première année.

LARMONTH & SONS, 23 RUE DU COLLEGE MONTREAL.

Où a l'AGENT de MESSIEURS FROST & WOOD, dans votre quartier, fabricants de Moissonneuses et Moulins à Faucher, Horse Rakes, Charrues, Rouleaux pour les Champs, Cultivateurs, en bois et en fer.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A dater de lundi, le 3 MAI 1880, les Trains ci-dessous seront comme suit:

	MALLES	EXPRESS
Laisant Hochelaga pour Hull	8.31 p.m.	5.15 p.m.
Arrivant à Hull	12.70 p.m.	9.35 p.m.
Laisant Hull pour Hochelaga	8.20 a.m.	5.05 p.m.
Arrivant à Hochelaga	12.30 p.m.	9.15 p.m.
Train de nuit		
Passagers.		
Laisant Hochelaga pour Québec	3.00 p.m.	10.00 p.m.
Arrivant à Québec	9.00 p.m.	6.30 a.m.
Laisant Québec pour Hochelaga	10.40 a.m.	9.30 p.m.
Arrivant à Hochelaga	4.45 p.m.	6.30 a.m.
Laisant Hochelaga pour Saint-Jérôme	MIXTE.	MIXTE.
Arrivant à Saint-Jérôme	5.30 p.m.	---
Laisant Saint-Jérôme pour Hochelaga	7.15 p.m.	---
Arrivant à Hochelaga	---	6.45 a.m.
		9.00 a.m.

(Trains locaux entre Hull et Aymer.)

Les trains laisseront la station du Mile-End Sept minutes plus tard.

Magnifiques chaises-palans sur tous les trains de passagers et élégants chars dorciors sur les trains de nuit.

Les trains pour Ottawa et retour font connection avec les trains pour Québec et retour.

Tous les trains marchent sur le temps de Montréal.

BUREAU GÉNÉRAL, 13 Place d'Armes. BUREAU DES BILLETS, 292, rue Saint-Jacques, Montréal.

L. A. SÉNÉCAL, Surintendant Général.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant

On demande des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

- 20 locomotives,
- 16 wagons de première classe, ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le Département,
- 20 wagons de seconde classe,
- 3 wagons d'express ou de bagage,
- 3 wagons de poste et wagons fumoirs,
- 240 wagons de fret couverts,
- 100 wagons de fret découverts,
- 2 charrues pour le déblayage de la voie
- 2 charrues à neige,
- 2 charrues en saillie,
- 50 wagons d'équipe.

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de MAI prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications ou autres détails.

Le sousigné recevra les soumissions jusqu'à JEU DI le PREMIER jour de JUILLET prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et des canaux, Ottawa, 7 février 1880.

20 Cartes-Chromo, joli Bouton de Rose, ou 25 Devises Florales avec nom, 10 cts. — Cie. de Cartes NASSAU, Nassau, N.-Y.



CANAL WELLAND

Avis aux Constructeurs de Ponts

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et adressées à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Ouest, MARDI, le 15 JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles et de ponts fixes, à différents endroits sur le canal Welland. Les ponts pour voitures devront être faits en fer et en bois, et ceux pour chemins de fer devront être faits en fer.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après LUNDI, le 31 MAI prochain; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie — de porter la signature, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés; et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$250, pour chaque pont, pour lequel un offre est fait, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission, recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de cinq pour cent sur le montant du contrat — dont la somme envoyée avec la soumission formera partie — qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 29 mars 1880.

VÉRITÉS

AMERS DE HOUBLON

(Une métraine et non un bre)

CONTENANT DU

HOUBLON, du BUCHÉ, de la MANDRAGORE et du FUSILLIT.

Et possédant des qualités plus pures et plus curatives que tous les autres Amers.

ILS GUÉRISSENT

Tous les Maux d'Estomac, Intestinaux, Sang, Foie, Vessie, Affections Nerveuses, Affaiblissement, Maladies de Femmes et IVROGNERIE

\$1,000 EN OR

seront payés pour tous cas qu'ils n'auroient pas guéris, ou pour tout ce qui sera trouvé d'impur ou de nuisible en eux.

Demandez les Amers de Houblon et le livre de recettes à votre pharmacien, et essayez les Amers avant de vous coucher. N'en prenez pas d'autres.

La Compagnie Manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, New-York et Toronto, Ontario.

En vente chez LYMAN, FILS & Cie., Montréal. H. S. EVANS & Cie., H. HASWELL & Cie.,